

---

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988**

**(13<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du mardi 13 octobre 1987**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. **Décision du Bureau de l'Assemblée nationale** (p. 4199).
2. **Nomination d'un représentant suppléant à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe** (p. 4199).
3. **Rappels au règlement** (p. 4199).

MM. Pierre Joxe, Michel d'Ornano, président de la commission des finances ; Guy Ducloné, Pascal Arrighi.

4. **Loi de finances pour 1988.** - Discussion générale d'un projet de loi (p. 4201).

M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

M. Michel d'Ornano, président de la commission des finances.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. **Ordre du jour** (p. 4214).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### DÉCISION DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**M. le président.** Mes chers collègues, le Bureau de l'Assemblée nationale s'est réuni ce matin pour examiner les conditions dans lesquelles se sont déroulés les incidents survenus en séance publique le vendredi 9 octobre.

Constatant que ces incidents ont été provoqués par une action concertée de députés du groupe du Front national, le Bureau de l'Assemblée nationale condamne solennellement des comportements qui ont perturbé le déroulement des débats en entravant notamment la liberté d'expression du vote des députés et qui risqueraient, s'ils se renouvelaient, de porter atteinte au fonctionnement de l'Institution et par conséquent à l'exercice de la démocratie dans notre pays.

Ce texte a été voté à l'unanimité moins deux voix contre, et il se passe de commentaires.

2

### NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT À L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que la candidature de M. Pierre Montastruc au siège vacant de représentant suppléant de l'Assemblée nationale à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe est affichée et publiée au *Journal officiel*.

La nomination prend effet dès cette publication.

3

### RAPPELS AU RÈGLEMENT

**M. Pierre Joxe.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Joxe, pour un rappel au règlement.

**M. Pierre Joxe.** Monsieur le président, mon rappel au règlement est fondé sur l'article 72 du règlement.

Je ne voudrais pas vous contredire. Mais vous venez de déclarer que le texte voté par le Bureau et que vous venez de lire se passe de commentaires.

**M. le président.** Les commentaires sont libres !

**M. Pierre Joxe.** Je vous remercie !

Pour nous, députés socialistes, cette condamnation morale est nécessaire.

C'est la raison pour laquelle les membres socialistes du Bureau de l'Assemblée nationale l'ont votée.

Mais cette condamnation purement morale n'est pas suffisante.

C'est pourquoi les socialistes siégeant au Bureau de l'Assemblée avaient demandé des sanctions fondées sur l'article que je viens de citer.

Nécessaire, c'est évident. Le texte dont vous venez de donner lecture exprime une réprobation morale à l'égard d'un comportement inacceptable et condamné par les Français.

Mais que ce soit insuffisant, c'est aussi tout à fait évident.

On s'interroge sur les raisons pour lesquelles un certain nombre de responsables de la majorité, qui avaient annoncé, il y a quelques jours, qu'ils étaient partisans de sanctions justifiées, n'ont pas, au moment où ils sont allés siéger - eux ou leurs représentants - au Bureau de l'Assemblée nationale, mis leur vote en accord avec leurs déclarations.

Aussi, monsieur le président, je propose à l'Assemblée, plutôt que de s'embarrasser d'arguties juridiques - parce que l'on nous dit que l'article 72 du règlement n'est pas applicable en l'occurrence - de décider une sanction claire, qui sera comprise dans la France entière et en particulier par la jeunesse.

J'ai déjà été amené à dénoncer, voilà quelques jours, le fait que les groupes de la majorité aient accepté de rendre à M. Martinez le rapport sur le budget de l'éducation nationale.

Nous sommes contre.

Nous vous demandons, monsieur le président, comme vous en avez le pouvoir, de convoquer la commission des finances, afin que la vraie sanction, à la fois morale et politique, à l'encontre du Front national soit de retirer à M. Martinez, un des députés les plus véhéments du Front national, un rapport sur l'éducation nationale qui indigne les enseignants, qui choque les parents et qui ne peut laisser personne indifférent.

Voilà une mesure claire, que tout le monde comprendra et qui atteindra comme il le faut ceux qui se conduisent de façon antidémocratique. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan

**M. Michel d'Ornano, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Monsieur le président, mes chers collègues, je tiens d'abord à souligner combien je m'associe à la condamnation morale qui a été prononcée par le Bureau.

S'agissant ensuite des propos que vient de tenir M. Joxe, il me faut rappeler les faits.

Les rapports spéciaux sont distribués, au sein de la commission des finances, aux divers groupes la constituant et ce sont les groupes eux-mêmes qui choisissent les rapporteurs.

La majorité actuelle ayant en effet décidé que l'opposition obtiendrait des rapports, la commission tout entière a attribué l'année dernière les différents rapports aux groupes et chaque groupe a ensuite désigné ses rapporteurs, ce qui a été entériné par l'ensemble de la commission des finances.

Au début de cette année, c'est-à-dire lors de la rentrée parlementaire au mois d'avril dernier, le renouvellement des rapporteurs était à l'ordre du jour. Les rapports ont été maintenus tels qu'ils avaient été attribués l'année précédente, sans aucun changement, sauf pour le cas de membres ayant quitté la commission des finances et ayant été remplacés. Mais je tiens à souligner - les procès-verbaux en feront foi - que personne, d'aucun groupe, ne s'est opposé à ce que ces rapports soient reconduits. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Louis Mexandeau.** Il s'est passé des choses depuis !

**M. Michel d'Ornano, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Ces reconductions étaient donc postérieures à la discussion du budget de l'année dernière.

Au moment de la discussion du budget, l'année dernière, j'ai été appelé à me pencher sur le rapport de M. Martinez. J'ai pris les dispositions nécessaires pour que certaines phrases en soient retirées. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je souhaite que, cette année, les incidents d'alors ne se reproduisent pas.

**M. Louis Mexandeu.** Il s'est passé des choses plus graves depuis !

**M. Michel d'Ornano, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** J'observe que dans le rapport qui a été présenté à la commission des finances par M. Martinez, voilà quelques jours, le problème ne s'est pas reproduit.

Mais cette affaire n'a rien à voir avec celle qui nous occupe aujourd'hui.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Vous la banalisez !

**M. Michel d'Ornano, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** La question était de savoir si les oppositions disposeraient ou non de rapports. Elles en disposent. C'est ainsi. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur divers bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Louis Mexandeu.** Vous vous faites l'avocat de M. Martinez !

**M. le président.** La parole est à M. Guy Ducloné, pour un rappel au règlement.

**M. Guy Ducloné.** Monsieur le président, ce qui s'est passé vendredi mérite qu'on y revienne.

**Plusieurs députés du groupe Front national (R.N.).** Vous n'étiez pas là !

**M. Guy Ducloné.** Le Bureau de l'Assemblée - vous venez de nous le dire, monsieur le président - condamne le comportement de ceux qui ont perturbé le déroulement des débats du 9 octobre.

C'est un fait que ce qui s'est passé ce soir-là relève d'une attitude intolérable, inadmissible dans une assemblée parlementaire.

Sous un mauvais prétexte, Le Pen et consorts se sont efforcés de faire régner dans l'hémicycle un climat, j'allais dire de terreur (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe Front national (R.N.)*), en tout cas un climat de désordre, n'hésitant pas à bousculer des députés,...

**Plusieurs députés du groupe Front national (R.N.).** Vous n'étiez pas là !

**M. Guy Ducloné.** ... à envahir les bancs d'autres députés, ainsi que la présidence, usurpant le vote de députés.

Ils se sont ainsi livrés à une agression antiparlementaire, qui serait dérisoire si ses auteurs n'avaient été députés et si cela ne s'était pas déroulé à l'Assemblée nationale.

Comme à leur habitude, les auteurs de ces actes s'efforcent désormais d'inverser les rôles. D'agresseurs, ils cherchent à se présenter en victimes. La lecture des débats suffit à balayer ces mensonges.

Mais il y a plus grave. Hier, au cours d'une conférence de presse, le président du groupe d'extrême droite a non seulement fait savoir que son groupe justifiait sa scandaleuse attitude de vendredi, mais que, de plus, il était décidé à la poursuivre.

Le parti de Le Pen est bien celui de la haine et de la violence. Et je dirai que parmi les autres groupes de l'Assemblée, ceux qui n'ont pas hésité à s'allier avec l'extrême droite dans les municipalités, les conseils généraux, les conseils régionaux, et qui font mine aujourd'hui de s'émouvoir, auront du mal à se démarquer.

Face à cette situation d'intolérance, le Parlement doit réagir vigoureusement et définitivement. Il serait indigne de l'Assemblée de subir passivement un tel mépris de la démocratie parlementaire.

Les députés de l'extrême droite ont une nouvelle fois montré leur haine de tout ce qui fonde la démocratie en France. Ils ont cherché à la tourner en dérision.

Pour leur part, les députés communistes sont attachés au Parlement. Nous combattons certes, depuis 1958, une Constitution qui en a réduit les pouvoirs. Mais l'extrême droite vient d'ajouter un peu plus à son abaissement.

J'ajouterai qu'en refusant, au cours de la première séance de cette session, de s'associer à la minute de silence demandée par M. le président de l'Assemblée et observée par la représentation nationale à la mémoire des victimes du nazisme les députés d'extrême droite ont montré le peu de cas qu'ils faisaient du Parlement et de la dignité qui doit l'inspirer.

Mais dois-je rappeler également, monsieur le président - chacun s'en souvient sans doute - qu'au cours de la première séance de cette législature, c'est un communiste qui a interdit en fait à un député d'extrême droite de parler alors qu'on allait élire le président de l'Assemblée nationale ?

En même temps, c'est notre honneur de n'avoir pas participé au Bureau de la première année de législature, face à l'attitude des députés d'extrême droite.

Les députés communistes auraient souhaité - et ils l'ont exprimé par la voix de deux de ses membres qui, maintenant, siègent au Bureau - voir prononcer contre les députés du pseudo-front national les sanctions prévues par le règlement, qui dispose contre tout député qui a entrepris de « paralyser la liberté des délibérations et des votes de l'Assemblée » ou qui s'est rendu coupable de fraude dans les scrutins. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe Front national (R.N.) et sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Le Bureau a décidé une condamnation solennelle par rapport à l'attitude des députés en cause. Nous nous sommes bien évidemment associés à cette condamnation.

Mais, de plus, nous souhaitons, monsieur le président - il faudrait que cela soit clair pour l'Assemblée - que ce geste ne soit pas interprété comme relevant d'une mansuétude qui serait inexcusable et apparaîtrait comme un nouvel encouragement à la démagogie fascisante de Le Pen et de ses amis, qui l'autoriserait - mais nous nous y opposerons - à hausser d'un cran son combat contre la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Arrighi, pour un rappel au règlement.

**M. Pascal Arrighi.** Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur les articles du règlement qui concernent la tenue de nos séances et sur le principe de la liberté des commentaires.

Dans cette intervention, que je voudrais sereine, je répondrai dans un premier temps à la fois à M. Joxe et à M. Ducloné.

Dans un deuxième temps, j'ajouterai très peu de choses aux explications de M. le président de la commission des finances, qui étaient très claires. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Je ne vois pas ce que peut avoir de risible le fait d'évoquer les travaux de la commission des finances lors d'une session budgétaire !

Nous nous félicitons tout d'abord de l'ampleur de l'assistance à cette séance. Je rappelle que, pendant une bonne partie de la séance de jeudi après-midi, il n'y avait personne sur les bancs du groupe communiste. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. François Aseval.** C'est un mensonge !

**M. Pascal Arrighi.** Je reconnais que M. Jarosz, qui est très assidu, rapportait son budget devant la commission des finances, mais il n'y avait aucun député communiste dans l'hémicycle.

**Plusieurs députés du groupe communiste.** C'est faux !

**M. Pascal Arrighi.** Non, c'est vrai !

**M. Michel Colinat.** Il n'y avait aucun député du Front national à la commission des finances lundi matin et lundi après-midi !

**M. Pascal Arrighi.** Les socialistes étaient éloquentes mais, à un moment donné, ils n'étaient que deux : Mme Trautmann et mon compatriote M. Franceschi. (*Sourires.*)

Quant à nous, nous étions plus nombreux que les représentants des groupes de la majorité, et le problème s'est à nouveau posé vendredi après-midi.

Aujourd'hui, mes chers collègues, vous êtes assidus. Je forme un souhait : soyez aussi nombreux jusqu'à la fin de la discussion budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Monsieur Joxe, vous avez été un ministre compétent, vous êtes un président de groupe averti (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) mais, de grâce, ne continuez pas la tradition du congrès de Valence, qui n'a pas porté chance au parti dont vous vous réclamez !

Quant à M. Ducoloné, quand je l'entends parler, lui qui est communiste, du parlementarisme et des droits de l'homme, il me vient à l'esprit une réflexion récente d'un ambassadeur des Etats-Unis...

**M. Guy Ducoloné.** Belle référence !

**M. Pascal Arrighi.** ... qui disait que, quand les communistes parlent des droits de l'homme ou du parlementarisme, ils tiennent des propos obscènes ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Maxime Grometz.** Votre référence à vous, c'est Botha !

**M. Pascal Arrighi.** Vous avez voulu évoquer la minute de silence à la mémoire des victimes des nazis. J'avais dix-huit ans quand a été signé le pacte germano-soviétique que vos prédécesseurs ont approuvé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front nationale [R.N.]* - *Vives exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Guy Ducoloné.** Et Gabriel Péri ? Huit députés communistes ont été fusillés ou sont morts en déportation ! Leurs noms figurent sur le monument de la salle des Quatre Colonnes !

**M. le président.** Ecoutons M. Arrighi ! Terminons-en avec ce faux débat !

**M. Pascal Arrighi.** J'ai encore devant les yeux la photo de Molotov et de von Ribbentrop signant ce torchon de papier qui déclencha la guerre et qui précéda d'un an les engagements dans la Résistance ! Alors, de grâce, taisez-vous et ne nous donnez pas de leçons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Ancien rapporteur général du budget, je suis également heureux, même si sa phrase liminaire m'a paru inutile, d'avoir entendu le président de la commission des finances défendre les prérogatives de sa commission et les droits de ses membres. Cette commission a régulièrement confié l'an dernier un rapport à M. Martinez. Cette charge a été renouvelée sans discussion cette année.

**M. Maxime Grometz.** C'est une honte !

**M. Pascal Arrighi.** Nous n'étions à nouveau pas très nombreux mais nous nous sommes tous félicités, la semaine dernière, des conditions dans lesquelles ce rapport a été présenté à la commission.

Mes chers collègues, il importe de donner au pays, sans déformer ce qui s'est passé, une leçon de sérieux.

**Mme Muguette Jacquaint.** Le sérieux n'est pas de votre côté !

**M. Pascal Arrighi.** Je souhaite encore une fois que vous soyez aussi nombreux que cet après-midi jusqu'au 15 novembre, terme de la discussion budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. Jean Jorroz.** Et vous, soyez nombreux aux réunions de la commission des finances !

**M. le président.** Mes chers collègues, venons-en à notre ordre du jour.

4

## LOI DE FINANCES POUR 1988

### Discussion générale d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1988 (n<sup>o</sup> 941, 960).

La parole est à M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, la loi de finances est un acte essentiel de la vie de la nation. Elle doit donc être examinée avec une attention scrupuleuse.

Ceci implique d'abord de connaître et d'apprécier les conditions économiques et les hypothèses prises en compte par le projet de budget.

Ceci implique ensuite une analyse d'autant plus critique qu'elle fonde l'appréciation de la majorité.

L'environnement économique international est incertain.

Ce n'est pas une nouveauté. Cela résulte de l'importance des écarts que se permettent trop de nations et trop d'agents économiques avec les lois d'airain de l'économie.

Les dettes excessives et les créances douteuses produisent d'abord de l'inflation puis de la déflation.

La croissance économique des pays de l'O.C.D.E. a été trop faible en 1987. Elle risque de ne s'améliorer que très légèrement en 1988. Et encore, ce serait avec une inflation un peu plus forte. Autant dire que l'adaptation profonde des économies de l'O.C.D.E. aux réalités économiques n'est pas suffisante. Il s'en faut même de beaucoup.

Dans cette situation économique internationale plutôt faible, la prévision économique retenue dans les comptes qui sont aujourd'hui soumis à notre examen apparaît raisonnable.

La croissance attendue pour le P.I.B. marchand serait de 2,2 p. 100. C'est une confirmation de la tendance observée depuis 1986 : la France peut avoir une croissance comparable à celle des autres grands pays alors qu'elle était sensiblement en-dessous de 1981 à 1985 ; l'écart s'est heureusement réduit dès 1986.

Même si son taux reste insuffisant, la croissance est mieux équilibrée. Pour 1988, elle devrait résulter un peu moins de la consommation et un peu plus des investissements. Une telle évolution se situe à l'opposé de celle des années 1981 et 1982.

Le rapport économique et financier de M. Laurent Fabius - que j'ai écouté ce matin parler sur *Europe 1* avec un certain étonnement - pour le projet de loi de finances de 1982 était clair : « Pour soutenir le développement de l'activité économique, le Gouvernement a privilégié l'augmentation des dépenses de l'Etat qui croîtront en valeur réelle par rapport à la loi de finances initiale d'environ 13 p. 100. » Sans commentaires !

La politique économique, après le choc de 1981-1982, doit contraindre la France à une croissance moindre que celle de ses partenaires. Elle obtient ce résultat. Mais elle n'offre pas pour autant de perspective de redressement car les gouvernants s'interdisent alors de dire qu'ils ont changé de politique. Erreur !

De ce fait, les disciplines sont hésitantes et l'effort découragé : c'est la rigueur sans l'assainissement.

Pour 1988, la croissance repose pour une part non négligeable sur l'investissement. C'est possible, comme le montrent les résultats de 1986 et les prévisions pour 1987.

Cette croissance se fonde aussi sur une amélioration du commerce extérieur. N'est-ce pas contradictoire avec la relative faiblesse de la demande mondiale ?

Non, oserai-je répondre, dans la mesure où les importations françaises devraient être contenues par une évolution modérée de la consommation.

Non, dans la mesure où la France peut gagner des parts de marché si elle poursuit sans relâche son adaptation.

L'effort commence à porter ses fruits dans le domaine du commerce extérieur. Ce signe favorable peut être confirmé s'il est compris comme une incitation supplémentaire à l'effort.

Le taux de croissance prévu est raisonnable si la désinflation se poursuit. Là aussi, les remèdes sont plus lents que les maux.

Mais les résultats apparaissent. Malgré la fin de ce que j'appellerai la désinflation importée, malgré la libération des prix, l'inflation recule. Pourtant, M. Mauroy, ancien Premier

ministre, estimait le 22 avril 1986 que « toutes les mesures proposées avaient en commun de favoriser le redémarrage de l'inflation ».

**M. François Patriat.** C'est fait !

**M. Robert-André Vivian, rapporteur général.** Hors énergie, les prix ont progressé moins vite en 1987 qu'en 1986. En 1987, l'inflation serait de 3,3 p. 100 en moyenne et reviendrait à 2,5 p. 100 en 1988.

En outre, le différentiel d'inflation avec la République fédérale d'Allemagne, qui était de 3,9 points en 1985, a été ramené à 3,1 points dès 1986 et sans doute à 2,8 points en 1987. Cet écart pourrait être de 0,8 point en 1988.

Il s'agit là, indubitablement, d'un événement économique majeur. La France peut retrouver les voies de la compétitivité.

Tous les Français prennent leur part à cet effort. La modération des rémunérations nominales est l'une des causes de l'assainissement. Elle doit être maintenue.

L'enchaînement économique prévu pour 1988 montre que le pouvoir d'achat s'améliore plus par la modération des prix que par la hausse nominale des différents revenus. Le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages devrait croître de 0,8 p. 100, en 1988.

Vous me permettez de souligner ici, car j'ai eu le sentiment, lors du débat en commission, que ce point était peu ou mal connu, que cette nouvelle amélioration du pouvoir d'achat tient compte des prélèvements nécessaires au rééquilibrage des comptes sociaux. Il faut le souligner.

Cela ne préjuge en rien des décisions qui seront prises. Mais cela correspond bien au sérieux qui caractérise la gestion actuelle. Le sérieux et, également, la concertation.

Je n'ai pas trouvé de meilleure justification aux actuels « Etats généraux » de la sécurité sociale que la phrase figurant à la page 27 du rapport économique et financier de M. Mauroy pour 1982 : « L'équilibre général des comptes de la sécurité sociale sera assuré en 1982, selon des modalités qui seront arrêtées après concertation avec les partenaires sociaux. »

Si, malgré la résolution et la rapidité avec lesquelles la politique de retour aux libertés économiques a été mise en œuvre, les perspectives restent modestes pour 1988, c'est, en grande partie, en raison du retard de l'investissement. Quelques chiffres doivent être rappelés.

Sur une base 100 en 1980, l'investissement productif en volume était en 1985 de 121,7 aux Etats-Unis, de 138,8 au Japon, de 102,7 en R.F.A. et de 93,4 en France.

Voilà qui explique notre manque de compétitivité. Voilà l'une des causes de notre faible croissance et de la destruction de près de 600 000 emplois entre 1980 et 1985.

Ce recul a été d'une telle ampleur que le redressement de l'investissement productif, de plus 4,1 p. 100 en 1986 et de plus 3,4 p. 100 en 1987, ne font que remettre la France à son niveau de 1980.

Cette description donne toute la mesure de l'effort qui reste à accomplir, car il faut aussi rattraper les grands pays concurrents.

A cet égard, le redressement de la situation des entreprises ouvre la voie du succès. Les entreprises françaises échappent peu à peu à l'économie d'endettement. Le besoin de financement des entreprises non financières, qui avait atteint 158 milliards de francs en 1985, est revenu à 76,1 milliards de francs en 1986.

De 1981 à 1987, le taux de marge est passé de 37,8 p. 100 de la valeur ajoutée à 41,6 p. 100. Enfin, l'épargne brute des sociétés, qui n'était plus en 1981 que de 10,5 p. 100, atteindrait 14,7 p. 100 en 1987.

L'assainissement financier des entreprises, aujourd'hui bien engagé, leur donne les moyens de se moderniser. C'est ce qu'elles font, avant même d'avoir achevé le processus de désendettement.

Le net redressement de l'investissement productif en témoigne. L'Etat prend sa part, très importante, à l'effort accompli, pour permettre le développement des activités productives, en réduisant son propre besoin de financement.

Par rapport au besoin extrême de 3,1 p. 100 du P.I.B. observé en 1983, l'Etat a réduit son déséquilibre à 2,5 p. 100 dès 1986. Cette orientation essentielle devrait être poursuivie, puisque, en 1988, le besoin de financement de l'Etat devrait être ramené à 2,1 p. 100.

Dès 1987, la création monétaire pour le financement de l'Etat doit disparaître. C'est un élément trop souvent sous-estimé dans la lutte contre l'inflation. C'est un élément fondamental pour l'emploi.

Si l'ensemble des prévisions économiques pour 1988 me paraît ainsi raisonnable, il y a cependant un point sur lequel je voudrais interroger le Gouvernement, je veux parler de l'emploi.

De 1981 à 1985, les effectifs salariés ont baissé chaque année, 1984 étant l'année noire avec une chute de 1,6 p. 100. Une telle série est sans précédent depuis 1945.

Ici réside le paradoxe apparent le plus grave des années 1980 : les deux premières années, que je peux qualifier d'irresponsabilité économique et budgétaire, ont été payées par les salariés, qui ont perdu beaucoup d'emplois.

L'année 1986 interrompt heureusement ces destructions : l'emploi salarié est stable et progresse même très légèrement.

Par contre, l'estimation pour 1987 est négative de 0,1 p. 100, et la prévision pour 1988 est aussi négative, de 0,2 p. 100. Comment l'estimation de 1987 est-elle cohérente avec la stabilité des effectifs observée par l'I.N.S.E.E. au premier semestre ? J'attends votre réponse avec beaucoup d'intérêt, messieurs les ministres.

Comment cette estimation est-elle cohérente avec l'augmentation des effectifs observée par l'U.N.E.D.I.C. au premier trimestre 1987, et surtout au deuxième trimestre, avec respectivement plus 0,1 et plus 0,4 p. 100 ?

Les incertitudes qui, à mes yeux, pèsent sur l'estimation pour 1987 retentissent naturellement sur la prévision pour 1988. Je formule donc des réserves sur ce point de la prévision et souhaiterais connaître le point de vue du Gouvernement.

En tout cas, cette interrogation doit être une raison de plus de poursuivre l'effort entrepris. En effet, la liberté des prix, la liberté de gestion des effectifs, la libération du crédit, la liberté des changes, les allègements fiscaux et la stabilisation des charges sociales des entreprises n'ont qu'un but : créer des emplois.

Si, aujourd'hui, la destruction d'emplois est enfin stoppée et le chômage contenu, il faut faire plus. Le chômage est encore trop important. Il est encore trop long. La solidarité première, sans laquelle les autres ne sont qu'illusion, lie ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas.

Je voudrais vous féliciter, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre chargé du budget, pour votre pragmatisme. En effet, d'emblée, le problème de l'emploi a été attaqué sur deux fronts : le front économique et le front social. Il faut poursuivre dans cette voie avec vigueur, sérieux et ténacité.

C'est dans cette perspective que le projet pour 1988 prolonge et amplifie l'action conduite depuis maintenant dix-huit mois. Je suis convaincu que le renouveau économique auquel chacun aspire passe nécessairement par la poursuite de cette action.

La politique budgétaire de la majorité est claire. Elle repose sur un triple choix : l'allègement des impôts, la maîtrise de la dépense, l'assainissement des finances publiques.

Ces choix me paraissent d'une telle évidence que je comprends mal qu'ils ne fassent pas l'unanimité. Il est vrai qu'avant mars 1986 certains avaient alourdi l'impôt, laissé la dépense filer et les finances de l'Etat se dégrader.

L'effort d'allègement d'impôts, qu'il soit proposé ou déjà réalisé, revêt une ampleur que je n'hésite pas à qualifier d'historique. Je suis heureux de vous voir, monsieur le ministre d'Etat, en m'entendant dire cela, sourire de plaisir.

Il était urgent d'alléger la fiscalité. Nous avons commencé à le faire. Nous continuerons.

Pour 1987 et 1988, le montant total des allègements d'impôts atteindra 69,1 milliards de francs. C'est considérable. L'objectif initial, qui était déjà fort ambitieux, et même, selon certains, irréaliste, se limitait, si l'on peut dire, à 50 milliards de francs.

Je rappelle que la répartition des allègements sur 1987 et 1988 sera la suivante : en 1987, ils s'élèveront à 37,3 milliards de francs, dont 18,9 milliards de francs pour les entreprises et 16,8 milliards pour les ménages ; en 1988, l'allègement total sera de 31,8 milliards de francs, dont 14,6 milliards de francs pour les entreprises et 10,3 milliards de francs pour les ménages.

J'observe que l'allègement global est non seulement considérable, mais encore équitablement réparti.

Parmi les mesures d'allègement proposées ou déjà prises en faveur des entreprises et des ménages, certaines revêtent une importance tout à fait considérable.

Pour les entreprises, je citerai la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 42 p. 100, la suppression de la taxe sur les frais généraux, l'allègement de la taxation de l'énergie et l'allègement de la taxe professionnelle.

S'agissant des ménages, je rappellerai que, pour les revenus de 1987, 2 millions de familles modestes supplémentaires ont été intégralement exonérées d'impôt sur le revenu, 1,8 million de familles ont vu leur impôt diminuer de 30 p. 100 environ et tout contribuable a bénéficié d'une baisse d'impôt de 3 p. 100 au moins. J'ajoute que le taux marginal maximum a été ramené de 65 p. 100 à 58 p. 100.

De nouveaux allègements sont prévus en 1988. Ils sont de 4 p. 100 pour les taux situés entre 10 p. 100 et 45 p. 100 et de 2 p. 100 pour les taux situés entre 50 p. 100 et 58 p. 100. La tranche la plus élevée sera ramenée à 56,8 p. 100.

En outre, dans la perspective de l'harmonisation européenne, plusieurs allègements de T.V.A. sont prévus. Ils intéressent principalement les véhicules automobiles et les motos, les disques et les cliniques.

Votre commission des finances a adopté des amendements qui prolongent cette politique d'allègements fiscaux en faveur du développement de l'activité.

Les chiffres traduisent d'ailleurs parfaitement l'effort d'allègement des impôts que je viens de décrire. Ainsi, les ressources brutes du budget général s'élèveraient l'an prochain à 1 254 milliards de francs. Leur progression est de 4 p. 100, ce qui est très faible si on la compare à celles que l'on a pu observer jusqu'en 1986.

Mais, pour l'apprécier convenablement, il faut la corriger des opérations de budgétisation. On s'aperçoit alors qu'à structure comparable les recettes n'augmenteront que de 2,4 p. 100, c'est-à-dire moins vite que la hausse prévisionnelle des prix.

Quant aux recettes fiscales, elles ne progresseront que de 3,5 p. 100.

L'effort d'allègement proposé apparaît également au niveau de chacun des principaux impôts. Ainsi, le produit attendu de l'impôt sur le revenu est de 220 milliards de francs. Il est en diminution de 2 milliards de francs par rapport à l'évaluation révisée pour 1987. Ce chiffre n'est qu'un solde.

En fait, les ménages bénéficieront l'an prochain d'un allègement de leur impôt sur le revenu supérieur à 10 milliards de francs.

L'impôt sur les sociétés devrait quant à lui rapporter 121 milliards de francs au budget de l'Etat en 1988. Sa progression sera limitée à 3,6 p. 100 par rapport à l'estimation révisée pour 1987. Ce chiffre traduit à la fois l'amélioration des résultats des entreprises, qui contribue à l'augmentation du produit, et la baisse du taux de l'impôt.

La T.V.A. devrait rapporter 523 milliards de francs au budget de l'Etat l'an prochain. La progression par rapport à l'évaluation révisée pour 1987 serait de 4,6 p. 100, soit moins que l'an dernier. Cette progression enregistre les effets des mesures d'allègement prévues par la loi de finances et sur lesquelles nous reviendrons, notamment au moment de l'examen des articles.

Sur les recettes non fiscales, je dirai juste un mot car j'évoquerai plusieurs d'entre elles tout à l'heure.

Je préciserai simplement que leur produit est estimé pour l'an prochain à 74 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 13 p. 100 par rapport aux évaluations révisées pour 1987.

Je tiens à dire tout de même que cette augmentation sensible tient fort peu à l'évolution spontanée. Elle résulte principalement de cinq opérations : le changement de statut de la C.A.E.C.L., l'affectation en recettes non fiscales et non plus en fonds de concours de la rémunération de la garantie accordée par l'Etat aux caisses d'épargne, la prise en compte en loi de finances initiale d'une recette prévisionnelle au titre de l'écritement des recettes transférées aux collectivités locales, la prise en compte d'une recette prévisionnelle au titre des coupons courus sur les O.A.T. Enfin, la différence entre l'évaluation proposée pour 1988 et l'évaluation révisée

pour 1987 prend en compte la diminution du versement du budget annexe des P. et T. à la suite de l'assujettissement des opérations de télécommunications à la T.V.A.

Sur cette dernière opération, je voudrais apporter dès maintenant une précision.

Le solde des mouvements financiers entre le budget général et le budget annexe des P. et T. était de 12 milliards de francs en faveur du premier en 1986. Cette somme a été ramenée à 8,7 milliards de francs en 1987. Elle sera de 8,2 milliards de francs l'an prochain. Une réduction du prélèvement au profit du budget général accompagne l'assujettissement de la D.G.T. à la T.V.A. Il en résulte au total une charge un peu allégée pour le budget des P. et T.

J'en viens maintenant au deuxième axe de la politique budgétaire : la maîtrise des dépenses.

Je crois, et je sais que M. d'Ornano partage mon sentiment, que les mots qui conviennent le mieux pour qualifier l'évolution et l'orientation des dépenses publiques proposées pour 1988 sont ceux de saine gestion. Mon observation vaut pour le court terme comme pour le moyen terme.

Les dépenses que nous avons prévues seront financées. Pour l'amour de Dieu, qu'on nous épargne à ce propos le pauvre cliché des « bombes à retardement »...

**M. Christian Pierret.** C'est une vérité, pas un cliché !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** J'invite à plus de sérieux ceux qui se lancent maladroitement dans cette mauvaise querelle, et Dieu sait s'ils sont considérés comme des gens sérieux !

Il ne faudrait pas inverser les rôles : les « bombes à retardement », c'est bien l'actuelle majorité qui doit y faire face.

**M. Jacques Sourdille.** Très juste !

**M. Christian Pierret.** Et l'emprunt Giscard ?

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** L'aggravation du déficit budgétaire, et donc de la dette publique, et donc de sa charge, c'est bien à nous de la financer, à nous, majorité et Gouvernement unis. Nous n'en sommes pas responsables et, pourtant, nous devons payer près de 100 milliards l'an prochain pour honorer la parole de l'Etat.

**M. Pierre Weisenhorn.** Hélas !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** ... et vous ne le dites pas assez, messieurs les ministres, c'est-à-dire pour réparer les erreurs de nos prédécesseurs, quelle que soit la qualité humaine qui les habite.

**M. Jérôme Lambert.** Et l'emprunt Giscard ?

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Je crois rêver quand j'entends l'inventeur des O.R.T. - vous les connaissez bien, monsieur Bérégovoy - qui coûteront à l'Etat 30 milliards de francs en 1990, mais bien sûr rien avant, donner des leçons de sincérité budgétaire. C'est bien, mais, là aussi, il faut faire preuve d'honnêteté intellectuelle.

Il serait d'ailleurs grand temps, lorsque l'on évoque l'évolution à moyen terme du budget de l'Etat, de cesser de raisonner sans tenir aucun compte ni de l'évolution prévisible des recettes, ni des économies résultant des mesures d'ores et déjà décidées.

La voie que nous suivons, la voie que suivent M. le ministre d'Etat, M. le ministre du budget, le Gouvernement et sa majorité, est celle de la sincérité...

**M. Pierre Weisenhorn.** Très bien !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** ... et le projet de loi de finances est l'occasion d'un effort important de clarification.

Parmi les mesures destinées à rendre la loi de finances initiale plus sincère, je mentionnerai celles concernant le fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne, le traitement budgétaire des opérations touchant les O.A.T., l'écritement des départements surfiscalisés dès la loi de finances initiale. Ces corrections sont pour nous très importantes. Elles permettent d'avoir une vision plus nette de la réalité des crédits.

J'ajoute à ces mesures, que je me suis efforcé de décrire de manière détaillée dans mon rapport écrit, un certain nombre d'opérations de budgétisation et de rebudgétisation.

Elles concernent l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, qui m'est chère - je l'ai créée -, la suppression de la caisse d'amortissement pour l'acier, le fonds spécial des grands travaux, de triste mémoire budgétaire, ainsi que la consolidation des dettes commerciales des pays étrangers.

Certains chercheront sans doute malice dans ces opérations de clarification, peut-être, d'ailleurs, ceux-là mêmes qui, il y a quelques années, avaient, non sans une grande habileté, obscurci les comptes que nous nous efforçons aujourd'hui de clarifier. Je pense aux inventeurs du F.S.G.T., qui sont des experts en la matière et qui nous diront peut-être que les rebudgétisations se traduisent en 1988 par un gain pour le budget de l'Etat.

**M. Christian Pierret.** Sept milliards !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Ils oublieront sans doute de dire que si, comme c'est naturel, on prend en compte l'ensemble des années 1987 et 1988, le gain se transforme en perte. La sincérité a un prix, et nous payons.

La voie choisie est aussi celle de l'économie. Chacun se souvient des difficultés passées illustrées par des taux de progression des dépenses très forts d'une année sur l'autre, parfois de plus de 20 p. 100. Elles ont bien montré qu'il est en effet très difficile de maîtriser la dépense publique.

La majorité s'y est pourtant employée. Le Gouvernement l'y a incitée, et vous avez, messieurs les ministres, déjà réussi à réaliser des économies fort importantes. D'autres sont proposées pour l'an prochain.

Il y a évidemment plusieurs manières de calculer les économies. On peut neutraliser l'incidence des opérations de clarification. Dans ce cas, la progression des charges s'établirait à 1,9 p. 100 l'an prochain et, en effet, elle serait d'un taux comparable à celui de 1987 et inférieure à la hausse des prix.

On peut aussi, plus simplement, comparer l'évolution des crédits à celle du P.I.B. Là encore, on constate que les dépenses de l'Etat progresseront moins vite l'an prochain que la production nationale.

Mais cet effort d'économies voulu doit, pour prendre tout son sens, s'accompagner d'un redéploiement des moyens sans lequel moins de crédits signifierait moins de services rendus.

Le projet de loi de finances propose ce redéploiement, d'ailleurs largement entamé par la loi de finances en cours d'exécution. Il traduit cette année encore la révision du rôle de l'Etat. Il s'agit pour celui-ci de mettre en œuvre les moyens dont il dispose pour créer des conditions favorables aux entreprises. En revanche, il n'est pas de sa vocation de s'immiscer dans leur gestion ni dans leur stratégie.

De ces choix délibérés résultent des économies. Mais la réduction des aides de l'Etat, si elle est sensible, n'est évidemment pas brutale. J'en prendrai pour exemple l'évolution des aides de l'Etat à l'industrie et celle des prêts bonifiés.

Cette réorientation de l'action de l'Etat s'accompagne, comme cela était nécessaire, d'un réajustement des moyens dont celui-ci dispose. L'action porte sur les structures et sur la réorganisation des effectifs.

De 1985 à 1988, les effectifs budgétaires ont enregistré une diminution nette de plus de 17 000 postes. De 1986 à 1988, les suppressions brutes ont porté sur près de 49 000 emplois. Il en résulte pour le budget de l'Etat une économie de l'ordre de 3,5 milliards de francs par an.

Mais cette réduction s'est accompagnée d'une réorientation quand cela s'est révélé nécessaire. Je rappelle que certains départements ministériels ont vu leurs moyens renforcés. C'est le cas de la justice, de la sécurité et de l'éducation nationale : les chiffres sont là, éloquents, et ils témoignent.

Ce réajustement des moyens s'accompagne d'un recentrage de la dépense, complément indispensable de l'effort d'économies.

Parmi les priorités retenues figurent bien sûr l'emploi et la formation professionnelle. Ce choix s'imposait. Les efforts réalisés en 1987 ne sont pas seulement reconduits, ce qui aurait été la solution de facilité : ils sont amplifiés.

Les crédits consacrés à l'emploi et à la formation professionnelle progresseront de plus de 11 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1987.

A l'intérieur de cette enveloppe, la formation professionnelle, tant des jeunes que des adultes, est privilégiée.

L'accent est également mis sur les actions destinées aux plus démunis. Ainsi, les crédits consacrés à l'allocation de solidarité spécifique en faveur des chômeurs en fin de droits progresseront de plus de 26 p. 100. Une dotation spécifique sera en outre consacrée aux chômeurs de longue durée.

La France a accumulé dans le domaine de la recherche, pourtant essentiel, un retard indiscutable au cours de ces dernières années. Actuellement, la part des crédits de la recherche-développement rapportés au P.I.B. n'est que de 2,3 p. 100 en France, contre 2,7 p. 100 en R.F.A. et 2,8 p. 100 aux Etats-Unis.

Aussi un effort très important est-il prévu en faveur de la recherche pour 1988. Les crédits qui lui sont destinés dépasseront 85 milliards de francs, soit une progression de 10,6 p. 100 par rapport à 1987.

La coopération fait également partie des priorités pour 1988. L'objectif à atteindre dans ce domaine est de porter le montant des crédits consacrés à l'aide publique et au développement à 0,54 p. 100 du P.I.B. en 1988 contre 0,48 p. 100 en 1986. L'aide bilatérale atteindra 21,5 milliards de francs.

A côté de ces priorités, il fallait donner à l'Etat les moyens nécessaires au renforcement de ses missions traditionnelles. Cela est fait. L'effort est mesurable.

Les crédits de la justice progresseront de plus de 10 p. 100, augmentation comparable à celle de 1987. En particulier - tout le monde le sait, mais j'ai plaisir à le souligner -, les crédits consacrés à l'équipement pénitentiaire augmenteront de plus de 123 p. 100 l'an prochain. Il s'agit là d'un effort sans précédent, qui est un des éléments de la traduction financière du programme de construction de 15 000 places supplémentaires dont l'achèvement est prévu pour 1991.

Déjà en augmentation de près d'un milliard de francs l'an dernier, le budget du ministère de l'intérieur dépassera, quant à lui, 60 milliards de francs l'an prochain. Il sera ainsi en augmentation de 5 p. 100. Ces crédits bénéficieront essentiellement à la lutte contre l'insécurité, à la sécurité civile et aux juridictions administratives.

S'agissant de la défense, je relève que les dépenses progresseront de 3 p. 100 et que l'effort considérable entrepris cette année sera poursuivi.

Le projet de loi de finances propose des crédits correspondant exactement au montant de ceux qui ont été votés dans la loi de programmation militaire, au centime près. Il faut le souligner car cela n'a pas toujours été le cas.

Demier exemple du renforcement des missions traditionnelles de l'Etat : l'éducation. Le budget de l'éducation atteindra 175 milliards de francs en 1988. Ces crédits permettront le financement ainsi que la revalorisation de la carrière des enseignants. Mais cette administration n'est pas exonérée de l'effort de productivité demandé à chacun puisqu'une réduction des effectifs administratifs est prévue à hauteur de 740 emplois.

J'ai souhaité consacrer un développement spécifique aux privatisations. J'aurais pu les évoquer à propos des recettes car elles dégagent un produit pour le budget de l'Etat. J'aurais pu les évoquer à propos des dépenses, car ces recettes sont affectées à des emplois bien précis. J'aurais pu aussi les évoquer à propos des opérations de clarification, car la méthode retenue répond d'une façon convenable aux exigences rigoureuses de l'orthodoxie budgétaire. J'ai préféré - M. Griotteray rapportera dans quelques jours sur cette question des privatisations plus à fond - analyser leurs incidences budgétaires dans leur globalité.

Nous avons tous encore en mémoire le dispositif mis en place par la première loi de finances rectificative pour 1986.

Trois affectations étaient prévues : des versements à une caisse d'amortissement de la dette publique, des apports en capital aux entreprises publiques, des versements à la C.N.B. et à la C.N.I.

Pour 1987, le produit s'élève actuellement à 51,5 milliards de francs dont 34 milliards de francs ont été affectés au désendettement. Pour l'an prochain, le montant global attendu est de 50 milliards de francs, dont 35 milliards seront affectés au désendettement.

Il y a là un moyen de limiter la progression d'une dette publique dont l'encours est devenu tout à fait excessif ces dernières années. Par ailleurs, les affectations réalisées et



celles qui sont envisagées sont parfaitement conformes aux principes qui fondent notre droit budgétaire ainsi qu'à l'efficacité économique.

Je pense qu'il ne convient pas d'anticiper le débat relatif aux privatisations, un débat demandé par M. Joxe et que le Gouvernement a accepté. M. le ministre d'Etat m'a toujours fait savoir, je tiens à le rappeler devant l'Assemblée, qu'il était disposé, dès les premiers jours où on a parlé des privatisations, à venir devant son interlocuteur naturel, la commission des finances. Je le remercie une nouvelle fois de cet hommage rendu à la commission et de la spontanéité de sa réponse. Ce débat permettra à chacun de s'exprimer et, j'en suis convaincu, mettra définitivement un terme à une lamentable campagne, maladroitement orchestrée, trop relayée peut-être par les médias - c'est une question d'appréciation. En tous cas, face à un succès aussi populaire que celui des privatisations, j'imagine la gêne des dénigreur de service !

**M. Pierre Welsenhorn.** Très juste !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Le troisième axe de la politique budgétaire est l'assainissement des finances publiques.

Dans ce domaine, nous avons déjà atteint des résultats qui ne sont pas contestables : j'observe d'ailleurs que ce sujet n'a pas beaucoup inspiré des esprits pourtant fort critiques à l'ordinaire. On le comprend quand on examine l'évolution du déficit budgétaire au cours de ces dernières années : dans ce cas, le silence est la meilleure intervention, si j'ose dire - d'une façon un peu navrée - car j'aurais bien aimé avoir aussi bien un dialogue en commission qu'en séance publique !

Le déficit s'élevait à 30 milliards de francs en 1980. Il a ensuite augmenté pour dépasser 153 milliards de francs en 1985. La loi de finances pour 1986 avait été votée avec un déficit de 145 milliards de francs, qui fut ramené à 141 milliards de francs. Pour 1987, le déficit prévu est de 129 milliards de francs. Il sera de 115 milliards de francs l'an prochain. Le déficit, qui représentait 3,3 p. 100 du P.I.B. en 1985 et 2,8 p. 100 en 1986, sera de 2,5 p. 100 en 1987 et de 2,1 p. 100 l'an prochain.

Il reste, et j'en suis parfaitement conscient, que l'effort doit être poursuivi. Il ne s'agit pas de fixer un objectif de déficit en pourcentage du P.I.B., éventuellement sans l'atteindre, pour que le retour à un équilibre réel soit acquis. Gardons-nous de tomber dans l'ornière du 3 p. 100 comme d'autres l'ont fait en 1983 !

Il n'est pas suffisant de maintenir un certain niveau de déficit pour se féliciter de constater qu'il n'est pas dépassé, ou qu'il ne l'est pas beaucoup. Il faut tendre le plus possible vers l'équilibre. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'un déficit, même limité, contribue à accroître le besoin de financement de l'Etat. Or, il faut, et c'est une priorité, réduire la dette publique.

Chacun a pu constater la lourde responsabilité des déficits budgétaires de 1981 à 1985 dans l'augmentation de la dette publique. Celle-ci, inférieure à 420 milliards de francs en 1980, dépassait 1 000 milliards de francs en 1985. Elle a augmenté de plus de 26 p. 100 en 1983. Heureusement, de juin 1986 à juin 1987, l'augmentation a pu être limitée à 7 p. 100. De l'encours de la dette a résulté l'augmentation de sa charge.

Compte tenu de l'inertie très forte des masses en cause, l'effort d'allègement de la dette publique ne se fait sentir que progressivement. Sa charge sera supérieure à 98 milliards de francs l'an prochain. Ce nombre donne une idée du chemin restant à parcourir !

Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 1988 n'est donc qu'une étape sur la voie du renouveau économique qui passe, à l'évidence, par l'assainissement des finances publiques.

La commission des finances a apporté plusieurs modifications importantes au texte qui lui était proposé. J'y reviendrai lors de l'examen des articles. Pour l'instant, je me contenterai d'indiquer que la commission a souhaité aller un peu plus loin en matière d'harmonisation européenne, notamment de T.V.A.

En conclusion, je crois qu'il faut insister inlassablement sur la nécessaire continuité de la politique économique. C'est une condition indispensable si l'on veut faire reculer le chômage, poursuivre la désinflation, rétablir l'équilibre extérieur et sau-

vegarder notre système de protection sociale. Dans ce dessein, il faut poursuivre et accentuer les efforts consentis par tous.

Le projet de loi de finances pour 1988 nous donne l'assurance que la nouvelle politique économique sera, l'an prochain, appliquée avec courage et fermeté. C'est pour ces raisons que la commission des finances, de l'économie générale et du Plan l'a adopté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, voici dix-huit mois que le Gouvernement est en place sous l'autorité du Premier ministre.

La présentation du projet de loi de finances m'offre l'occasion de mesurer avec vous le chemin parcouru. Le travail que nous avons accompli a été parfaitement mis en évidence par M. le rapporteur général de votre commission des finances, que je remercie de son exposé et de ses appréciations.

Qu'il me soit permis de rendre également hommage à la qualité des travaux réalisés par la commission des finances sous la direction de son président.

Toutes les mesures que nous avons prises pour libérer les initiatives, donner plus de responsabilités aux individus et aux entreprises, mieux séparer les territoires public et privé de l'économie et mieux gérer l'Etat ont marqué, en effet, un changement fondamental.

Notre économie était contrainte jusque-là par le contrôle des prix et le contrôle des changes, le déficit budgétaire se creusait, année après année, alimentant une vive croissance de l'endettement public ; les impôts étaient toujours aussi lourds et le secteur public conservait le caractère démesuré que lui avaient donné les nationalisations.

Nous avons voulu engager une nouvelle politique, une politique économique de liberté, de responsabilité et de redressement, qui a été d'autant plus nécessaire que l'environnement international dans lequel elle a été conduite s'est révélé peu favorable.

Qu'avons-nous fait ?

Tout d'abord, nous avons libéré l'économie.

Les prix sont libres. Le Gouvernement s'y était engagé. Il a respecté cet engagement en procédant, par étapes, à la libération progressive de tous les secteurs.

Simultanément, nous avons institué un droit nouveau de la concurrence qui est l'un des plus modernes des grands pays industrialisés.

Les changes sont également libres. Le contrôle des changes, qui donnait à la France l'image d'un pays frileux et handicapait l'économie française dans la concurrence internationale, a été graduellement aboli en 1986 et 1987 ; la France appartient désormais au groupe des pays les plus avancés dans la voie de la libération des mouvements de capitaux.

Le crédit est libre lui aussi. L'encadrement du crédit constituait une entrave majeure à la modernisation du marché financier et à la baisse des taux. Il figeait les parts de marché de chaque établissement, empêchant les banques les plus dynamiques de faire jouer la concurrence. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1987, grâce à la suppression de cet encadrement quantitatif, le crédit a été totalement libéré.

Le marché financier de Paris a connu un développement spectaculaire. Pour que ce développement se poursuive dans de bonnes conditions, le Gouvernement a déposé un projet de loi portant réforme des bourses de valeurs. Il nous faut, en effet, adapter l'organisation du marché boursier tout en renforçant la protection des épargnants.

En outre, il a été décidé de développer davantage encore le rôle de la place de Paris en réunissant les marchés à terme de marchandises et le marché à terme des instruments financiers.

La charte des contribuables, que vous avez bien voulu adopter au début de l'été, mesdames, messieurs les députés, va permettre de mieux préserver les libertés individuelles, d'accroître les garanties des contribuables et d'adapter le régime de sanctions. Le rétablissement du consentement à l'impôt passe, en effet, non seulement par son allègement, mais aussi par l'amélioration des relations entre l'administration fiscale ou douanière et les citoyens.

Deuxième orientation de notre action après la libération de l'économie : nous avons donné plus de responsabilité à chacun et introduit plus de démocratie dans la vie économique.

Plus de démocratie, par les privatisations, tout d'abord, qui constituent un immense succès : en huit mois environ, ont été privatisées vingt-deux sociétés appartenant à onze groupes différents et représentant une valeur globale de l'ordre de 100 milliards de francs.

Dans le même temps, le nombre des actionnaires directs en France, qui était, en 1986, de un million et demi, est passé à plus de six millions, tandis que la capitalisation boursière rapportée au produit national est passée de 13 p. 100 à plus de 20 p. 100 aujourd'hui. Un véritable actionnariat populaire est né. Ainsi, au 31 août dernier, 83 p. 100 des petits porteurs qui avaient souscrit des titres de Saint-Gobain demeuraient actionnaires de cette société huit mois après sa privatisation. Les privatisations seront poursuivies sans précipitation mais sans retard, en fonction des possibilités du marché.

Démocratie économique ensuite par la participation et l'intéressement. Les ordonnances du 21 octobre 1986 visent à développer la participation des salariés à l'actionnariat, à la vie et aux bénéfices de l'entreprise. En outre, elles ont prévu le développement de l'intéressement. Sur ce sujet, de nombreux accords sont, d'ores et déjà, intervenus.

Troisième orientation enfin, après la libération de l'économie et sa démocratisation, nous avons conduit un effort très important d'assainissement économique, budgétaire et financier.

La situation de notre pays se caractérisait par la persistance de déficits élevés et d'un niveau de prélèvements obligatoires dont la croissance rapide avait contribué à miner la compétitivité de notre économie et de nos entreprises.

Aujourd'hui encore, la France a le niveau de prélèvements fiscaux et sociaux le plus élevé de tous les grands pays industriels : il est supérieur de sept points environ, par rapport au P.I.B., à celui de la R.F.A. et de seize points environ à celui du Japon.

L'Etat est maintenant mieux géré. Le déficit budgétaire a été réduit de 25 p. 100 en trois ans. Nos concitoyens perçoivent le bénéfice de cette bonne gestion grâce aux baisses d'impôt de 69 milliards de francs en deux ans, soit 7 p. 100 environ du produit total des impôts.

Je développerai ces points en examinant plus en détail le projet qui vous est soumis.

Cette politique économique nouvelle, politique de liberté, de plus grande responsabilité, d'assainissement financier aussi était et reste d'autant plus nécessaire que l'évolution de l'économie mondiale n'est pas uniformément favorable.

Les conséquences favorables de l'aubaine pétrolière avaient, en fait, été surestimées par les experts. En effet la tendance des cours du pétrole s'est renversée au début de 1987. De surcroît, le transfert de revenus des pays producteurs de pétrole vers les pays consommateurs a eu un effet négatif sur la croissance et non pas neutre comme on s'y attendait. Les pays pétroliers ont réduit leurs dépenses plus fortement que prévu, tandis que les pays consommateurs ont épargné une partie également plus importante que prévue de leurs ressources supplémentaires.

C'est pourquoi, entre mai 1986 et juin 1987, l'O.C.D.E. a révisé en baisse d'un point ses prévisions de croissance pour l'ensemble des principaux pays industrialisés.

Cette croissance faible de l'économie mondiale ne s'accompagne que d'une lente résorption de ses principaux déséquilibres.

Selon les prévisions de l'O.C.D.E., la balance des paiements courants des Etats-Unis serait encore déficitaire de 126 milliards de dollars l'an prochain, tandis que, dans le même temps, celles du Japon et de l'Allemagne seraient respectivement excédentaires de 87 et de 29 milliards de dollars.

Dans ces conditions, comment s'étonner que les échanges internationaux subissent de fortes tensions et que la tentation protectionniste se fasse pressante ?

Le projet de loi commerciale actuellement en discussion au Congrès des Etats-Unis en est un exemple. Le recours aux arrangements bilatéraux se développe : l'accord entre les Etats-Unis et le Japon sur les semi-conducteurs, comme l'accord entre les Etats-Unis et la Corée du Sud sur la propriété intellectuelle en constituent des manifestations récentes.

De surcroît, vous le savez, mesdames, messieurs les députés, les taux d'intérêt se sont tendus aux Etats-Unis parce que les résultats du commerce extérieur ont été jugés décevants. Du fait de l'interconnexion du marché des capitaux, toutes les places ont suivi le marché américain alors que les taux d'intérêt réels étaient déjà très élevés partout dans le monde.

Pourtant, si l'on veut bien tenir compte de la situation d'ensemble des pays européens, il serait paradoxal que les taux à long terme en Europe ne soient pas influencés par la désinflation. Dans le cas de la France, en particulier, la réduction de son écart d'inflation avec l'Allemagne, qui est engagée et qui se confirme, est un élément d'optimisme pour l'avenir.

Cette évolution récente rend d'autant plus nécessaires la poursuite et le renforcement de la coopération économique internationale dans tous les domaines. Elle seule permettra d'apporter une solution appropriée à ces problèmes. C'est pourquoi la France a engagé et continuera de jouer un rôle moteur dans ce domaine.

S'agissant des relations monétaires internationales, des succès importants ont été remportés. Les initiatives prises par notre pays ont trouvé des conclusions concrètes et positives.

Prenez l'accord du Louvre, conclu à notre initiative en février dernier : c'est un accord de change conclu entre les sept grands pays industriels sur la base d'une analyse commune de la situation de l'économie mondiale et qui comporte de réels engagements de politique économique.

Cet accord qui a maintenant sept mois d'existence et qui vient d'être confirmé à Washington revêt une grande importance. Il a permis de stabiliser les parités des grandes monnaies des principaux pays. Il a institué un dispositif de concertation internationale qui couvre tout le champ de la politique économique y compris les taux d'intérêt et les taux de change. Sa mise en œuvre est un premier pas dans la voie de la reconstruction d'un système monétaire international. Il a été salué, il y a une dizaine de jours, par l'O.C.D.E. comme « le temps fort » d'une année qui a vu « de très sensibles progrès s'effectuer » en ce qui concerne le renforcement de la coordination des politiques économiques.

Après l'accord du Louvre, prenez un autre accord monétaire, celui de Nyborg, au Danemark : les ministres des finances des pays de la Communauté ont décidé, sur la proposition de la France, d'améliorer substantiellement le système monétaire européen.

Les moyens de riposte des banques centrales face à la spéculation ont été accrus. La coordination des politiques économiques et monétaires a été améliorée. Il s'agit du progrès le plus important enregistré depuis la création du système monétaire européen qui se trouve substantiellement renforcé.

Dans le domaine commercial, et je terminerai par là ce tour d'horizon international avant d'évoquer les problèmes de la dette, nous attachons une très grande importance au lancement d'un nouveau cycle de négociations multilatérales dans le cadre du G.A.T.T. Il permet, en effet, d'espérer que l'ordre commercial international sera non seulement préservé mais aussi étendu à des domaines essentiels pour l'avenir, tels que les services, la propriété intellectuelle et les investissements.

En ce qui concerne le problème de la dette et du développement, les réunions de Washington ont permis d'enregistrer des progrès sur certains des dossiers sur lesquels la France déployait depuis longtemps ses efforts. Ainsi, le principe d'une augmentation de capital de la Banque mondiale est acquis.

La France a, en outre, confirmé officiellement qu'elle était disposée à contribuer à une augmentation des ressources dont dispose le Fonds monétaire international pour prêter à bas taux d'intérêt aux pays pauvres à hauteur de 500 millions de dollars sur trois ans - je m'y suis engagé -, dans le cadre de la facilité d'ajustement structurel.

Telles sont, monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, rapidement rappelées, les orientations de notre politique économique et financière, ainsi que l'environnement international dans lequel elle s'inscrit.

J'en viens maintenant à la présentation du projet de loi de finances pour 1988.

Ce projet confirme la continuité de notre politique budgétaire et fiscale engagée depuis dix-huit mois : maîtriser les dépenses pour réduire le déficit et les impôts.

Le budget qui vous est soumis conforte et amplifie les résultats déjà obtenus. Grâce aux économies réalisées, le déficit budgétaire aura ainsi été réduit de 44 milliards de francs depuis 1986 et les impôts allégés de 69 milliards de francs en deux ans.

Quel est l'équilibre général du projet de budget pour 1988 ?

Les dépenses s'élèvent à 1 983,6 milliards de francs à comparer à 1 054,2 milliards de francs en 1987. La progression qui en résulte, soit 2,78 p. 100, inclut l'effet de rebudgétisations sur lesquelles je reviendrai. A structure constante, la progression des dépenses budgétaires est limitée à 1,9 p. 100.

Les recettes, ensuite, atteignent 968,7 milliards de francs, à comparer à 925 milliards de francs en 1987. Ce montant traduit également l'incidence des rebudgétisations que nous avons opérées. A structure constante et avant allègements fiscaux, la progression des recettes est de 4,9 p. 100 par rapport à la prévision initiale de 1987 et de 3 p. 100 par rapport à la prévision révisée, ce qui devrait rassurer, en tant que de besoin, ceux qui craignent que l'exécution du budget de 1988 ne permette pas de financer les allègements fiscaux votés. Je rappelle que ces allègements s'élèveront à 31,8 milliards de francs en 1988, dont 25 milliards de francs supportés par le budget général.

Le déficit, enfin, sera de 114,9 milliards de francs à comparer à 129,2 milliards de francs en 1987, soit une diminution de 11 p. 100 d'une année sur l'autre. Le déficit représentera 2,1 p. 100 du P.I.B. au lieu de 2,5 p. 100 en 1987.

Je voudrais maintenant revenir sur chacun de ces points pour bien caractériser les lignes de notre action.

D'abord, mesdames, messieurs, la maîtrise des dépenses.

C'est la première ligne de force de notre politique et c'est aussi son préalable, car elle conditionne, cela va de soi, la réduction du déficit comme l'abaissement des impôts.

A structure constante, les dépenses budgétaires ne progresseront que de 1,9 p. 100. Cette progression sera inférieure à l'évolution prévisionnelle des prix qui est de 2,5 p. 100 dans les hypothèses retenues par le Gouvernement.

C'est la deuxième année consécutive qu'une telle maîtrise sera constatée, mais l'écart entre l'évolution prévisionnelle des dépenses et des prix sera plus important en 1988 qu'en 1987.

Une telle évolution, permettez-moi de le souligner, n'avait pas été constatée depuis trente ans.

En deux ans, l'effort de réduction du déficit et des impôts aura porté sur 113 milliards de francs, soit l'équivalent de plus de deux points de P.I.B.

L'effort propre au budget de 1988 portera sur environ 39 milliards de francs : 14 milliards de francs affectés à la réduction du déficit et 25 milliards de francs aux allègements fiscaux.

Comment avons-nous fait ?

Certains ont tenté, je le crois sans succès, de mettre en doute la réalité de nos efforts et ont évoqué, tour à tour, l'effet du contre-choc pétrolier de 1986, les recettes de privatisation qui auraient été détournées de leur objet, les rebudgétisations qui n'auraient de vertueuse que leur apparence, voire la conséquence de décisions prises avant notre arrivée au Gouvernement.

Ces critiques, je le crois, ne résistent pas à l'analyse.

Le bouclage du budget de 1988 ne relève nullement de l'artifice, mais tout simplement d'efforts engagés depuis 1986 et dont les effets se cumulent.

Sur les 39 milliards de réduction de dépenses dont je viens de parler, 28 milliards, soit plus des deux tiers, traduisent des économies sur lesquelles je vous apporterai les précisions que vous pourriez souhaiter.

Je me borne à vous donner quelques exemples.

Les effectifs de la fonction publique sont réduits de 13 000 emplois, après 19 000 suppressions en 1987. Je précise qu'il s'agit d'un solde contractant les 19 000 suppressions d'emplois réalisées principalement au ministère des finances, au ministère de l'équipement, au ministère des P. et T. et les 6 000 emplois créés dans les secteurs prioritaires, notamment particulièrement dans l'enseignement.

Les concours aux entreprises publiques diminuent de 6,7 p. 100, ce qui traduit le redressement de la situation du secteur public.

Les aides directes à l'industrie diminuent de 5,3 p. 100, ce qui est la conséquence du choix opéré par le Gouvernement, qui préfère une réduction générale des charges à la distribution, générale aussi, de subventions.

Les bonifications d'intérêt diminuent de 10 milliards de francs.

Au total, un ensemble de crédits, composé des interventions, des dépenses militaires ordinaires et des crédits de paiement des dépenses d'équipement civil, qui représente environ 485 milliards de francs, n'augmente que de 0,4 p. 100.

Autrement dit, mesdames, messieurs, un total de dépenses représentant près de la moitié du budget n'augmente que de 0,4 p. 100. (*Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

C'est cette modération qui, à l'intérieur d'une progression d'ensemble limitée à 1,9 p. 100, nous a permis de dégager les marges de manœuvre pour financer les actions prioritaires du budget.

Le reste du bouclage est aisé à expliquer :

En effet, 7 milliards de francs résultent de rebudgétisations qui ont pour double vertu de restituer sa clarté au budget de l'Etat et de contribuer à son équilibre. Nous rebudgétisons, en effet, 19,4 milliards de recettes et 12,4 milliards seulement de dépenses.

La rebudgétisation du fonds spécial de grands travaux est, sur ce point, démonstrative. Ce dispositif, mis en place en 1982, était sévèrement critiqué par la Cour des comptes. Au printemps 1986, nous avons décidé de ne plus y recourir. Les crédits correspondant aux nouvelles tranches, qui auraient été financées par l'emprunt, ont été inscrits sur le budget des routes et du logement.

Aujourd'hui, il vous est proposé de supprimer définitivement le F.S.G.T. et de rebudgétiser à la fois la recette fiscale qui lui était affectée et les dépenses qu'il supportait au titre des tranches précédentes.

Une somme de 3,9 milliards de francs correspond à des recettes nouvelles, essentiellement fiscales et, pour une bonne part, déjà votées.

Cela ayant été clairement affiché dans la présentation du budget, certains sont tentés d'imputer aux produits de la privatisation son bouclage.

Il est de fait que le désendettement de l'Etat, qui est l'emploi principal du produit des privatisations, contrairement à ce qui se passe à l'étranger, a des effets bénéfiques sur le budget de l'Etat : moins de dette, parce qu'on rembourse la dette, c'est aussi moins de charges de la dette, donc moins de dépenses d'intérêts, donc moins de dépenses budgétaires.

Je pense que nul ne saurait nous reprocher de bénéficier ainsi des produits des privatisations.

Il est de fait également que le compte de privatisation a permis, dans une proportion limitée de l'ordre de 30 p. 100, de doter en capital des entreprises publiques.

Est-ce à dire que, sans cela, les dépenses budgétaires auraient été augmentées d'autant ?

L'expérience des années passées prouve le contraire, et montre que, faute de moyens suffisants, l'Etat ne jouait pas son rôle d'actionnaire ou devait recourir à des moyens peu orthodoxes.

En l'absence de recettes de privatisation, le redressement financier des entreprises publiques et le redressement de leur situation de bilan auraient été purement et simplement ralentis.

Je dois préciser que trois dotations, dont l'attribution est parfaitement conforme aux règles votées par le Parlement, auront, en 1988, une contrepartie en termes de moindre dépense ou de supplément de recettes. La somme de ces dotations sera de 3,2 milliards de francs ce qui, vous en conviendrez, est modeste par rapport au résultat d'ensemble.

La réduction générale des dépenses n'en permettra pas moins de satisfaire - grâce à ce que je vous ai indiqué concernant la quasi-moitié du total des dépenses qui croît de 0,4 p. 100 - les priorités de l'action gouvernementale.

Le projet de budget pour 1988 traduit trois grandes priorités.

Priorité à l'emploi et à la formation professionnelle, d'abord. Les crédits inscrits au budget des affaires sociales et de l'emploi vont progresser de 11,6 p. 100. Ils permettront d'amplifier les programmes en faveur des jeunes et des chômeurs de longue durée.

Priorité à la coopération, ensuite. Les crédits du ministère de la coopération seront en progression de 11,5 p. 100 et concourront à l'objectif d'une aide publique au développement égale à 0,54 p. 100 du P.I.B.

Priorité à la recherche, enfin. L'effort budgétaire en faveur de la recherche sera en progression de 10,3 p. 100 et traduira une réorientation au profit de la recherche dans les entreprises. Les moyens du fonds de la recherche seront en augmentation de 24 p. 100. L'amélioration du crédit d'impôt recherche se traduira par une augmentation de 45 p. 100 de la dépense fiscale y afférente.

Enfin, mesdames, messieurs, toujours s'agissant des dépenses, les moyens des missions traditionnelles de l'Etat seront augmentés. Je ne prendrai que quelques exemples : le budget du ministère de l'intérieur sera, si l'on exclut l'incidence des élections, en progression de 4,8 p. 100 ; le budget de l'éducation va croître de plus de 4 p. 100 et celui de l'enseignement supérieur de plus de 5 p. 100 ; les dépenses d'équipement militaire seront en progression de 5,9 p. 100 ; le budget du ministère de la justice connaîtra une croissance de 10,3 p. 100, ce qui traduit l'engagement du programme exceptionnel de construction de places de prison. Enfin, un effort important sera consenti en faveur des infrastructures routières et autoroutières. Les investissements vont progresser de 13,8 p. 100. Ce sont 318 kilomètres d'autoroutes qui seront lancés en 1988, contre 106 kilomètres en 1986 et 206 kilomètres en 1987. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

J'en viens maintenant, après la réduction des dépenses, à la deuxième caractéristique du budget : la réduction du déficit.

Quelle situation avons-nous trouvée sur ce point en 1986 ?

Le déficit avait été quintuplé entre 1980 et 1985, passant de 30 à 153 milliards de francs.

Les prévisions de déficit étaient dépassées en exécution. Voté avec un déficit de 140 milliards de francs, le budget de 1985 avait été exécuté avec un déficit de 153 milliards de francs.

L'encours de la dette avait triplé, passant de 418 milliards de francs fin 1980 à 1 066 milliards de francs fin 1985 et à 1 195 milliards de francs fin 1986.

Les charges de la dette avaient été multipliées par quatre. Elles absorbent désormais la moitié du produit de l'impôt sur le revenu et constituent le troisième budget de l'Etat.

Face à cette situation, qu'avons-nous fait ?

Le déficit aura été réduit de 25 p. 100 en trois ans. Il tendait vers 159 milliards de francs en 1986. Il sera de 115 milliards de francs en 1988. Hors charges de la dette, le déficit n'est plus que de 17 milliards de francs. Ainsi que je vous le disais, cette réduction résulte d'un effort d'économies et non de quelque artifice de présentation ou du recours aux recettes de privatisation. Au contraire des pratiques de ces dernières années - je rappelle qu'on a pratiqué 60 milliards de francs de débudétisations entre 1982 et 1986 - un important effort de rebudétisation a été réalisé, portant sur 25 milliards de francs de dépenses et 23 milliards de francs de recettes, soit 2 p. 100 des masses budgétaires.

L'exécution budgétaire est maîtrisée. Le déficit a été de 141 milliards de francs en 1986, contre 145 milliards de francs prévus. C'est la première fois depuis 1980 que l'exécution est inférieure à la prévision. Pour 1987, le déficit devrait être conforme à la prévision, en dépit de dépenses supplémentaires pour l'emploi et la sécurité sociale.

Le désendettement est lui aussi engagé. La dette extérieure de l'Etat est remboursée aux neuf dixièmes : elle n'est plus que de 4 milliards au lieu de 43 milliards en mars 1986. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Les recettes de privatisation ont été affectées, je le disais, au désendettement : d'ores et déjà, 38 milliards de ces recettes y ont été consacrés ; il vous est proposé, dans le budget de 1988, de consacrer 35 milliards à ce même objectif, soit 70 p. 100 des recettes prévues.

Troisième ligne de force de notre politique financière, la réduction des impôts. Cette réduction porte sur 69,1 milliards en deux ans ; elle n'a été possible que parce que les dépenses de l'Etat ont été diminuées et le déficit réduit. C'est donc grâce à la rigueur dont nous avons fait preuve dans la gestion de l'Etat que les contribuables peuvent percevoir les résultats, les dividendes du redressement des comptes publics.

Quelle situation fiscale avons-nous trouvée en mars 1986 ?

**M. Jacques Toubon.** Epouvantable !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Le taux de l'impôt sur les sociétés était trop élevé par rapport aux taux en vigueur chez nos partenaires. Sa réduction avait été, certes, engagée, mais d'une manière que je ne crois pas logique, en prévoyant une discrimination fiscale injustifiée suivant que les bénéfices étaient ou non distribués.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Eh oui !

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** Tout à fait !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** La logique, en effet, est de traiter de manière égale la mise en réserve des bénéfices et la distribution, sous peine de dissuader la constitution de fonds propres et, par là, de freiner le développement des entreprises.

Des charges fiscales injustifiées avaient été imposées aux entreprises, qu'il s'agisse de la fiscalité du fioul lourd, fiscalité dont le poids avait été multiplié par 7, ou de la taxation des frais généraux.

L'évolution de la taxe professionnelle demeurait trop forte : plus 8 p. 100 en 1986.

L'impôt sur le revenu était trop fortement progressif pour les bas et moyens revenus. Quant au taux maximum, après avoir atteint 70,2 p. 100 en 1984, il était de 65 p. 100 en 1986, l'un des plus élevés parmi les grands pays industriels.

Aucun progrès n'avait été constaté dans la voie de l'harmonisation européenne de la T.V.A. Bien au contraire, la part de la T.V.A. dans les recettes de l'Etat était passée de 43,6 p. 100 en 1981 à 44,6 p. 100 en 1985. Le taux intermédiaire avait été relevé de 17,6 p. 100 à 18,6 p. 100 en 1982. Enfin, le poids, excessif, du taux majoré s'était encore accru.

Face à cette situation, qu'avons-nous fait ?

Tout d'abord, nous nous sommes employés à renforcer la compétitivité des entreprises. Celles-ci auront bénéficié de 33,5 milliards de francs d'allègements fiscaux en deux ans, dont 14,6 en 1988.

Nous avons concentré nos efforts sur la réduction du prélèvement direct pesant sur les résultats des entreprises. C'est ainsi que le taux de l'impôt sur les sociétés est passé de 50 à 42 p. 100.

De la même manière, l'impôt sur le revenu des entrepreneurs individuels a été réduit par la baisse générale de l'impôt sur le revenu et, surtout, par le doublement en trois ans du plafond de l'abattement de 20 p. 100 pour les adhérents à des centres et à des associations de gestion agréés.

Nous avons également engagé la suppression ou la réduction de charges fixes qui grevaient les coûts de production des entreprises.

C'est à cette orientation que répondent la suppression de la taxe sur les frais généraux, l'alignement sur la moyenne européenne de la taxe sur le fioul lourd ou la déductibilité de la T.V.A. sur le gazole routier qui sera progressivement portée à 100 p. 100.

De même, 7 milliards de francs ont été consacrés en deux ans à la réduction de la taxe professionnelle. J'ajoute, sur ce dernier point, que la charge des entreprises devrait, en 1987, évoluer de ce chef à un rythme inférieur à celui des prix. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Enfin, la mesure la plus importante à ce titre est l'assujettissement des télécommunications à la T.V.A. qui se traduira par une réduction moyenne de 15 p. 100 du prix des dépenses de téléphone des entreprises.

A l'instar des évolutions constatées dans les grands pays industrialisés, le choix a été ainsi fait de concentrer les allègements fiscaux sur des mesures générales et donc de ne pas recourir à une politique d'allègements sectoriels.

Quelque 80 p. 100 des allègements en faveur des entreprises correspondent à ce choix. C'est cette conception d'une plus grande neutralité de l'impôt qui justifie le non-recours à un dispositif d'aide fiscale à l'investissement, dispositif dont les effets négatifs viennent d'être rappelés par le dernier rap-

port du conseil des impôts. Les décisions d'investissement doivent répondre à des motivations de rentabilité, non de fiscalité.

En outre, chaque fois que cela était possible, les procédures fiscales ont été simplifiées, ainsi qu'en témoigne la suppression de dispositifs d'agrément, qu'il s'agisse, par exemple, du régime d'investissement dans les départements d'outre-mer ou des investissements à l'étranger.

Enfin, dans le même souci de neutralité et de simplification, il est proposé au Parlement de réformer le régime de la fiscalité de groupe. Cette réforme, qui permettra l'intégration des résultats en cas de détention à plus de 95 p. 100, dotera notre pays d'une réglementation moderne et analogue à celle de ses principaux concurrents.

Deuxième orientation de notre politique fiscale : la modernisation de l'impôt sur le revenu.

Les particuliers ont bénéficié en deux ans de 27 milliards de francs d'allègements fiscaux dont 10 milliards en 1988.

L'impôt sur le revenu a été réduit d'au moins 6 p. 100 pour l'ensemble des contribuables sur deux ans.

Deux millions de foyers modestes ont été exonérés et deux autres millions de foyers ont bénéficié d'une diminution d'un tiers de leur imposition.

Le taux maximum a été ramené, en deux ans, à 56,8 p. 100.

Un effort tout particulier a été consenti en faveur des bas et des moyens revenus. Les contribuables dont le taux marginal d'imposition est inférieur à 50 p. 100 bénéficieront ainsi de 83 p. 100 des allègements fiscaux alors qu'ils acquittent seulement 77 p. 100 du produit de l'impôt sur le revenu. Le bénéfice qu'ils en tireront est donc plus que proportionnel à leur contribution au produit de l'impôt.

Ce choix de baisser également l'imposition des particuliers a pu, il y a quelque temps, susciter un débat. Certains auraient souhaité, en effet, que l'effort fiscal engagé fût réservé aux entreprises. Le poids de leurs charges aurait pu justifier une telle orientation. Mais les particuliers ont aussi un niveau d'imposition élevé et ont eu à supporter depuis plusieurs années une aggravation de leurs cotisations sociales. Ensuite, deux millions d'entreprises individuelles sont soumises à la fiscalité des personnes. Enfin, réduire l'imposition des particuliers, notamment des contribuables les plus modestes, témoigne de la finalité sociale de notre politique et de notre souci de faire bénéficier l'ensemble des Français de l'amélioration de la gestion publique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Raymond Douyère.** Mais vous augmentez les cotisations sociales !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** La troisième orientation est la préparation de 1992, qui a été amorcée par la baisse des taux de T.V.A.

Une somme de 8,5 milliards de francs a été consacrée à cet objectif en deux ans, dont 6,9 milliards de francs en 1988.

Le poids du taux majoré sera réduit par deux mesures importantes.

Il vous est proposé de ramener la T.V.A. sur les automobiles et les motos à 28 p. 100 et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1988, la T.V.A. sur les disques à 18,60 p. 100. Je sais que la commission des finances a souhaité que soit avancée au 1<sup>er</sup> décembre prochain la date d'effet de cette deuxième mesure. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler.

Diverses mesures de réduction de la T.V.A. contribueront à l'harmonisation de notre fiscalité indirecte.

Dans le domaine de la santé, l'exonération de la T.V.A. sur les cliniques, qui auront ainsi le même régime que les hôpitaux, vient compléter la baisse à 5,5 p. 100 de la T.V.A. sur les médicaments.

Enfin, le taux des activités foraines est aligné sur celui des parcs à thèmes : il sera de 7 p. 100 au lieu de 18,60 p. 100.

La préparation de l'échéance de 1992 en matière de T.V.A. est ainsi bien engagée. Si l'on tient compte non seulement des mesures de réduction de taux, mais aussi des mesures relatives au champ d'application de la T.V.A. ou aux droits à déduction, ce sont, au total, quelque 15 milliards de francs d'allègements fiscaux qui seront consacrés à cet objectif en 1988.

Ce rappel est pour moi l'occasion de faire le point sur la position de la France dans la réflexion qui s'engage sur le plan communautaire.

La Commission européenne a fait diverses propositions :

Institution de deux taux situés dans des fourchettes de 4 à 9 p. 100 pour le taux réduit, et de 14 à 20 p. 100 pour le taux normal ;

Suppression des frontières fiscales et institution d'un mécanisme de compensation entre les Etats membres.

Il est clair que nous ne pouvons souscrire sans réserve à ces premières propositions.

L'idée d'une fourchette de taux risque d'avoir des conséquences néfastes pour nos entreprises.

Les experts s'accordent pour reconnaître que le projet de chambre de compensation, qui serait la modalité qu'on nous suggère pour réaliser la suppression des frontières fiscales, n'est guère réaliste.

Face à ces propositions communautaires, nous avons trois objectifs :

Terminer l'harmonisation de l'assiette et des droits à déduction ;

Rapprocher les taux ;

Supprimer les obstacles qui peuvent subsister aux échanges intracommunautaires.

L'exercice n'est pas simple, mais la France est déterminée à avancer dans le sens de l'harmonisation. Elle le démontre dans le projet de budget pour 1988, et je ne doute pas que nos partenaires iront dans la même voie.

Voici rappelées les orientations de notre politique budgétaire et fiscale. Pour conclure sur ce sujet, avant d'aborder l'impact sur notre économie de l'ensemble de ces mesures, je voudrais vous exposer brièvement les perspectives à moyen terme de notre gestion des finances publiques, telle que je l'imagine ou que je la souhaite. Ce sera l'occasion de démontrer à ceux qui parlent de « bombes à retardement » que nous avons le souci du moyen terme et les moyens de respecter nos engagements.

**M. Gérard Trémège.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Notre politique budgétaire et fiscale devra être poursuivie pour préparer 1992.

Le projet de loi de finances qui vous est soumis contient un exposé général des motifs retraçant les perspectives à moyen terme de l'évolution des finances publiques. Ces perspectives montrent que le meilleur moyen de préparer l'avenir en matière budgétaire est de continuer à réduire le déficit et à se désendetter. A l'inverse, le moyen le plus sûr d'hypothéquer l'avenir aurait été de poursuivre dans la voie empruntée au cours de ces dernières années et de laisser croître le déficit et l'endettement.

Le caractère cumulatif des économies réalisées depuis 1986 est parfaitement illustré par l'évolution des charges de la dette. La poursuite de la politique budgétaire antérieure aurait, suivant les simulations qui ont pu être faites, conduit à un niveau de charges de la dette de l'ordre de 140 milliards de francs en 1991, au lieu d'une centaine de milliards de francs aujourd'hui. Grâce à une réduction du déficit de 15 milliards de francs chaque année et à l'affectation prioritaire au désendettement des recettes de la privatisation, la politique engagée depuis 1986 permettra toujours selon les mêmes simulations, de limiter à environ 110 milliards en 1991 les charges de la dette. La différence entre les effets de ces deux politiques, soit 30 milliards, représente près du tiers du niveau actuel de l'impôt sur les sociétés.

**M. Jacques Sourdille et M. Arthur Dehaine.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Grâce aux économies accumulées sur la dette et les autres charges, le déficit budgétaire devrait se réduire, en quelque sorte spontanément, de 10 milliards de francs par an sur la période 1989-1991. Cette projection inclut naturellement les engagements pluriannuels souscrits en matière budgétaire et fiscale, qui concernent en particulier les rapatriés, la construction des prisons et la loi de programme militaire. Vous le voyez, l'avenir est bien assuré.

Ce n'est pas suffisant. Si l'on souhaite viser, à l'aube du grand marché intérieur, la stabilisation du poids de l'endettement public dans le P.I.B., il faut continuer à réduire de 15 milliards de francs par an le déficit budgétaire, comme nous l'avons fait depuis 1986.

Maia l'échéance de 1992 nous impose aussi une réduction des prélèvements fiscaux. C'est pourquoi nous prévoyons dans l'exposé des motifs, à titre indicatif, une réduction également de 15 milliards de francs par an des impôts d'Etat. Il faut, en effet, achever la modernisation de l'impôt sur le revenu : environ 10 milliards pourraient y être affectés. Il faut, de même, poursuivre le redressement de la compétitivité des entreprises : 10 autres milliards pourraient y être consacrés. Enfin et surtout, il faut s'engager résolument dans l'harmonisation de notre fiscalité indirecte. C'est un effort net de 25 milliards au moins, en trois ans, qu'il faudrait consacrer à cet objectif.

D'un côté, 45 milliards de réduction du déficit ; de l'autre, 45 milliards de réduction des impôts : cela supposerait un effort budgétaire de 90 milliards sur la période 1989-1991.

Spontanément et du fait de notre gestion, apparaîtront 30 milliards d'économies résultant des décisions volontaires prises aujourd'hui. Il reste donc à réaliser 60 milliards d'économies, soit 20 milliards en moyenne par an. Cet objectif, qui est à rapprocher de l'effort réalisé entre 1986 et 1988, est donc à notre portée.

Telles sont, monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, les grandes lignes de la politique économique et financière menée depuis un an et demi et que le projet de loi de finances pour 1988 traduit dans les réalités.

Cette politique, quels résultats a-t-elle donnés ? En résumé beaucoup, et donc en simplifiant, on peut dire qu'il en est résulté une amélioration en profondeur de l'économie française et que les premiers signes du redressement apparaissent.

Tout d'abord, une amélioration en profondeur de l'économie française.

En matière de politique économique, l'essentiel n'est pas la régulation conjoncturelle, qui se préoccupe de la gestion à court terme de la demande, mais l'action structurelle sur les conditions de l'offre productive : c'est cette action de fond que nous mettons dans tous les domaines pour « muscler » l'économie de notre pays.

Cette modernisation en profondeur nous permet maintenant d'avoir des structures économiques comparables, sur un certain nombre de points, à celles des principaux pays industrialisés.

Premièrement, le secteur public est résolument engagé dans la voie de l'assainissement.

Grâce à la réduction du déficit budgétaire de l'Etat, le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques, qui atteignait 2,9 p. 100 du P.I.B. en 1985, devrait être ramené à 2,3 p. 100 du P.I.B. en 1988.

**M. Pierre Walsenborn.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Nous serons alors pratiquement au même niveau que l'Allemagne, qui nous avait précédés de plusieurs années dans ce domaine, le besoin de financement des administrations y étant revenu à 1,1 p. 100 du P.I.B. en 1985. Parmi les sept principaux pays industrialisés, nous devrions être ainsi à la troisième place pour ce qui concerne la maîtrise du déficit public ; seuls le Japon, pour lequel il avoisine 1 p. 100 du P.I.B. depuis 1985, et la R.F.A. feraient mieux que nous.

C'est un résultat essentiel, particulièrement à un moment où les taux d'intérêt réels sont très élevés partout dans le monde, singulièrement à long terme : il importe en effet, plus que jamais, de ne pas alimenter cette hausse par des causes d'origine interne.

Les règles d'affectation des produits de la privatisation ont également fortement contribué à assainir la situation financière du secteur public.

Au-delà de l'affectation prioritaire que constitue le désendettement de l'Etat, les recettes de privatisation sont consacrées à recapitaliser les entreprises publiques. La privatisation a ainsi la vertu d'être positive pour les entreprises qui restent dans le secteur public : c'est grâce à elle que nous pouvons dégager les moyens de mener à bien leur assainissement

financier. En l'absence de privatisation, il aurait fallu, soit renoncer à ce redressement des entreprises publiques, soit procéder beaucoup plus lentement.

En particulier, l'Etat a apporté et apportera à C.D.F.-Chimie une dotation en capital, qui atteindra au total 3,1 milliards de francs, pour accompagner le plan de restructuration.

De manière plus générale, les entreprises publiques contribuent efficacement à l'assainissement du secteur public. Il faut avoir en mémoire que, de 1981 à 1985, l'ensemble constitué de Renault, C.D.F.-Chimie et de la sidérurgie a supporté 84 milliards de francs de pertes et a dû être soutenu par des fonds d'origine publique à hauteur de 64 milliards. En 1986, ces mêmes entreprises ont encore supporté 20 milliards de pertes dont une grande partie est venue de la nécessité d'apurer les comptes, notamment dans la sidérurgie ; mais des mesures énergiques ont été prises : en 1987, l'ensemble constitué par ces trois groupes de sociétés devrait dégager un résultat globalement équilibré.

Dans le même temps, les profondes réformes de structures que nous avons mises en œuvre ont décentralisé les décisions économiques et amélioré les facultés d'adaptation de l'économie française.

Face à un avenir plus incertain que jamais, dans un monde en transformation rapide, il importe que les entreprises puissent s'adapter rapidement. Pour cela, il fallait sortir du corset de réglementations et de contraintes de toute nature qui les enserrait, de façon à leur permettre de réagir vite.

Ces contraintes avaient peut-être des avantages à court terme, je dirais plutôt à courte vue : le contrôle des prix permettait de comprimer artificiellement la hausse du coût de la vie, le contrôle des changes de défendre tant bien que mal une monnaie mise à mal par des pertes de compétitivité ininterrompues depuis plusieurs années, l'autorisation administrative de licenciement freinait apparemment la dégradation de l'emploi. Mais toutes ces contraintes et tous ces contrôles minaient en réalité notre économie et contribuaient à détériorer notre tissu industriel. Le déclin, on en a beaucoup parlé, abusivement et mal à propos, il y a quelques mois. Mais, en l'occurrence, le choix était bien pour nous entre la liberté et le déclin, et nous avons choisi la liberté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Aujourd'hui, nos performances d'inflation, qui nous situent au troisième rang des pays industrialisés, après le Japon et l'Allemagne, mais devant les Etats-Unis, l'Angleterre et l'Italie, sont obtenues dans un régime de liberté des prix ; la solidité du franc est assurée dans un régime de liberté du change ; la stabilité de l'emploi est obtenue sans encadrement administratif : c'est bien la preuve, mesdames et messieurs, que la liberté est plus efficace que la contrainte. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Raymond Douyère.** Vous ne dites rien du chômage et de la baisse du pouvoir d'achat !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Nous avons voulu privilégier l'action à moyen terme par rapport aux préoccupations de court terme et agir non pas seulement pour les mois, mais pour les années à venir. Aujourd'hui, le chemin du redressement est tracé, l'économie française sait où elle va et nous pouvons considérer l'avenir avec optimisme.

De cette action résolument tournée vers le moyen terme, je ne donnerai qu'un exemple : plutôt que d'instaurer des mécanismes d'incitation fiscale directe à l'investissement susceptibles de lui donner un coup de fouet à mon sens artificiel et sans lendemain, nous avons préféré renforcer l'investissement en améliorant la rentabilité des entreprises, notamment par l'allègement de l'impôt sur les sociétés et des autres charges fiscales pesant sur les entreprises. L'évolution actuelle de l'investissement montre que cette stratégie de moyen terme n'est pas nécessairement sans effet à court terme - j'oserai dire : tout au contraire.

Plus généralement, toutes les mesures structurelles que nous avons prises commencent à porter leurs fruits.

Examinons, mesdames, messieurs, les signes du redressement.

Certes, notre effort de redressement n'est pas encore arrivé à son terme.

Ainsi, en matière de commerce extérieur, il est vrai qu'en 1986 nous avons fait moins bien que la moyenne de nos partenaires européens. Nos exportations ont été affectées

par les effets différés des pertes de compétitivité accumulées ; elles ont également pâti de la réduction massive des importations des pays en développement, tandis que les nouveaux pays industrialisés d'Asie, dont la monnaie a largement suivi le dollar dans sa baisse, ont vu leurs parts de marché s'accroître.

Quant à nos importations industrielles, elles ont vivement progressé du fait d'une croissance de la demande intérieure plus forte que chez nos partenaires : le pouvoir d'achat des ménages a, en effet, crû fortement l'an dernier de plus de 3 p. 100, entraînant la consommation, tandis que l'investissement connaissait une croissance soutenue.

N'oublions pas que la baisse du prix du pétrole et du cours du dollar, si elle a amélioré notre solde énergétique, a eu au contraire un effet défavorable sur notre solde industriel : selon une étude récente de l'I.N.S.E.E., celui-ci aurait été plus élevé de 16 milliards de francs en 1986 en l'absence de cette aubaine pétrolière.

J'ajoute que notre balance commerciale s'est améliorée au mois d'août pour le troisième mois consécutif du fait de la reprise de la demande étrangère et de l'amélioration de notre compétitivité liée notamment à la grande modération de nos coûts de production : le solde industriel est redevenu excédentaire grâce à une progression soutenue des exportations industrielles qui se situent en août à 9 p. 100 au-dessus de la moyenne du premier semestre de l'année.

Parce que les effets de notre politique de rétablissement de la compétitivité commencent seulement à se faire sentir, la croissance est encore limitée et, par conséquent, les créations d'emplois sont encore insuffisantes.

Cependant, la production a augmenté plus que prévu au cours du premier semestre. De plus, selon les enquêtes menées au mois de septembre auprès des industriels, tant par l'I.N.S.E.E. que par la Banque de France, l'activité a augmenté pendant l'été et devrait continuer à progresser dans les prochains mois, quoique plus modérément.

De même, l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles est stabilisé depuis dix-huit mois : là aussi, l'évolution du premier semestre est un peu plus favorable que prévu. Quant au chômage, il est stabilisé depuis le mois d'avril.

L'économie française, mesdames, messieurs, n'est donc pas encore guérie, mais elle est entrée en convalescence.

Dans de nombreux domaines, cela va mieux et même beaucoup mieux :

Prenons l'évolution des prix.

Certes, la hausse des prix sera en 1987 un peu plus forte qu'initialement prévue...

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Et la hausse des loyers ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** ...mais il ne faut pas oublier que ce n'est pas un phénomène spécifique à la France : entre mai 1986 et juin 1987, l'O.C.D.E. a revu en hausse de 1 point en moyenne sa prévision pour 1987 de hausse des prix pour les sept principaux pays industrialisés, cette prévision n'étant revue en baisse pour aucun de ces pays.

En réalité, nos performances en matière d'évolution des prix sont bonnes :

Les prix des produits manufacturés du secteur privé ont vu leur glissement sur les douze derniers mois revenir de 4,9 p. 100 en août 1986 à 3,1 p. 100 en août 1987, soit une réduction de plus d'un tiers en un an.

Les prix des services du secteur privé augmentent actuellement à peu près au même rythme que l'an dernier. Mais l'an dernier, ils étaient sous contrôle. Aujourd'hui, ils sont libres : la libération des prix a donc bien été un succès. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Notre écart d'inflation avec notre principal partenaire économique et commercial, la République fédérale d'Allemagne, s'est considérablement réduit : il est revenu de 3,9 points en février à 2,7 points en août, soit une réduction d'un point en six mois.

Au mois d'août, pour le quatrième mois consécutif, la hausse des prix a été de 0,2 p. 100 : le rythme annuel est par conséquent actuellement de l'ordre de 2,5 p. 100, c'est-à-dire exactement l'hypothèse que nous avons retenue pour

l'année 1988, dont vous voyez, mesdames et messieurs les députés, qu'elle ne pêche donc pas par excès d'optimisme. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.)*

Après les prix, prenons l'investissement.

Selon l'I.N.S.E.E., le volume de l'investissement productif des entreprises du secteur concurrentiel devrait croître de 10 p. 100 sur l'ensemble des deux années 1986 et 1987, soit plus que sur toute la période 1978-1985, où il n'a crû au total que de 4 p. 100.

L'O.C.D.E. place la France en tête des sept principaux pays industrialisés pour la croissance escomptée de l'investissement productif sur la période de trois ans, 1986-1988 : si retard il y avait en la matière - et il y avait retard - nous commençons à le combler.

Il faut remonter à la période 1971-1973 pour trouver la France ainsi placée en tête de la croissance de l'investissement dans les grands pays.

**M. Pierre Weisenhorn.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** De 1974 à 1980, la croissance de l'investissement productif en France avait été égale, ou légèrement inférieure, à celle de ses principaux partenaires.

De 1981 à 1985, la France a nettement décroché par rapport aux grands pays : selon l'O.C.D.E., la croissance de l'investissement productif en France sur l'ensemble de cette période a été en retrait de huit points par rapport à celle de l'Italie, de dix-neuf points par rapport aux Etats-Unis, de vingt-quatre points par rapport au Royaume-Uni et de trente-six points par rapport au Japon.

L'année 1986, qui voit ce retournement de l'investissement, marque donc, contrairement à ce que l'on dit parfois, non pas une continuité, mais une novation fondamentale.

Pourquoi avons-nous aujourd'hui de bons résultats ? Parce que la rentabilité des entreprises a très vivement progressé en 1986. Cette amélioration de la situation financière des entreprises, due notamment à la modération de l'évolution des coûts de production, leur permet à la fois de renforcer leurs fonds propres et donc d'investir de façon soutenue, et de limiter leur endettement.

Dans notre pays, les deux chocs pétroliers ont été supportés principalement par les entreprises, ce qui explique que notre investissement ait été insuffisant dans le passé. Aujourd'hui, en ce qui concerne les marges des entreprises, qui sont la clé de la compétitivité, nous avons quasi effacé les effets de ces deux chocs pétroliers.

Je ne reviendrai pas, mesdames, messieurs, dans ce rapide bilan favorable, après l'inflation et l'investissement, sur la réduction du déficit budgétaire et des impôts que nous avons réalisés : là aussi les choses vont beaucoup mieux et l'économie française dans son ensemble commence à percevoir les fruits d'une meilleure gestion des finances publiques.

Alors, on demande parfois au Gouvernement : ce que vous donnez d'une main par les allègements d'impôt, ne le reprenez-vous pas de l'autre sous forme de prélèvements sociaux ?

Il est vrai en effet que depuis deux ans, les impôts d'Etat ont diminué et que depuis beaucoup plus longtemps, les cotisations ont augmenté régulièrement.

Vous me permettez de faire quelques réflexions sur le sujet.

La première, c'est que si les recettes de l'Etat diminuent et si les impôts diminuent, c'est que les dépenses de l'Etat diminuent. Si les cotisations sociales augmentent, c'est en revanche que les dépenses de sécurité sociale augmentent aussi, pour des raisons démographiques dont l'effet a été amplifié par des mesures antérieures qui n'avaient pas été financées, telles que l'abaissement de l'âge de la retraite, ...

**M. Raymond Douyère.** Inexact !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation** ...du fait aussi des progrès des techniques dans le domaine de la santé et du recours sans cesse accru aux prestations de soins. Il y a ainsi une indépendance entre le budget de l'Etat et le budget de la sécurité sociale, qui ne peuvent être traités de la même manière.

Deuxième réflexion : les cotisations sociales sont immédiatement redistribuées aux malades, aux personnes âgées, aux familles, aux handicapés, aux retraités, aux chômeurs. Il s'agit donc d'une redistribution entre actifs et non actifs, tandis que le prélèvement fiscal est quelque chose d'une tout autre nature.

Vous observerez d'ailleurs, mesdames et messieurs, que dans les hypothèses économiques associées au projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, l'incidence de l'évolution des régimes sociaux sur le pouvoir d'achat des ménages est à peu près neutre en 1987 et 1988, puisque la contribution des transferts sociaux, c'est-à-dire des prestations sociales nettes de prélèvements, à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages est à peu près nulle durant les deux années.

Enfin, diminuer les dépenses de l'Etat, ce qui permet de diminuer les impôts, est le fait d'une décision ou de décisions que prend l'Etat. En revanche, diminuer les dépenses de la sécurité sociale dépend des décisions individuelles que prendront des millions et des millions de Français qui décideront de consommer moins ou de consommer davantage, de prendre leur retraite plus ou moins tôt. Il y a donc une différence entre les solutions à apporter à ces deux catégories de problèmes. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé d'organiser les états généraux de la sécurité sociale. Le Premier ministre a en effet souhaité que chacun, dans la sérénité et la clarté, soit associé à la recherche de solutions durables pour l'équilibre de la sécurité sociale.

Au total, vous le voyez, mesdames, messieurs, les choses vont mieux dans toute une série de domaines.

S'il reste des progrès à faire sur certains points - et il en reste à coup sûr -, c'est parce qu'il faut plus de temps que prévu pour remettre notre économie d'aplomb, car la compétitivité de nos entreprises était encore plus dégradée il y a dix-huit mois qu'on ne la pensait alors.

Cette constatation ne remet évidemment nullement en cause, bien au contraire, la pertinence de l'ensemble des mesures que nous avons prises, qui ont été saluées par les experts incontestables et indépendants du Fonds monétaire international et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Ainsi, le Fonds monétaire international, pour la deuxième année consécutive, a émis sur les réformes de structure et sur la politique économique et budgétaire de notre pays, un jugement extrêmement favorable.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Nous sommes encore indépendants ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jean-Pierre Roux.** On ne le disait pas de votre temps !

**M. Pierre Bérégovoy.** Si !

**M. François Grussenmeyer.** Vous feriez mieux de vous taire !

**M. le président.** Allons, messieurs, pas de dissipation !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, permettez-moi, en conclusion, de vous faire part de trois réflexions que m'inspirent les dix-huit mois de l'action gouvernementale dans les domaines économique et financier.

Tout d'abord, la politique de libération des énergies et de restauration des équilibres financiers que nous menons devra être continuée pendant plusieurs années. Elle est la seule qui permettra à notre pays de relever le défi auquel il se trouve confronté, non seulement en raison de la réalisation du marché intérieur européen en 1992, mais en raison aussi de la situation même du monde où, de toutes parts, se lèvent de nouveaux pays décidés, eux aussi, à prendre leur part à la prospérité mondiale.

Deuxième réflexion : cette politique, dont il ne faudra pas, dans l'intérêt même de notre pays, modifier le sens général, ne trouvera son plein effet et sa pleine efficacité qu'au bout d'un certain nombre d'années. Il est facile, en quelques mois, de détruire l'équilibre budgétaire, d'alourdir les charges pesant sur tous, de dérégler la balance commerciale et de fragiliser la monnaie, nous l'avons vu. Il est beaucoup plus difficile, beaucoup plus long, de ramener un minimum d'ordre et de compétitivité dans notre économie. C'est notre objectif,

il faut le poursuivre en étant certain que les résultats viendront le couronner de succès. Enfin, ce sera ma dernière observation, comment ne pas rappeler, face à des procès d'intention dont il serait éminemment souhaitable qu'ils fussent absents du débat public...

**M. Jacques Toubon.** C est vrai !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... que notre politique a, d'abord et avant tout, une finalité sociale. Ce que nous voulons, c'est lutter contre l'injustice du chômage ; ce que nous voulons, c'est l'emploi pour tous.

**M. François Grussenmeyer.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.** Nous n'y parviendrons que si nos entreprises retrouvent une compétitivité leur permettant de partir à la reconquête des marchés, tant des marchés intérieurs que des marchés extérieurs.

On ne sépare pas, mesdames et messieurs les députés, la politique économique de la politique sociale. Elles doivent s'accompagner l'une et l'autre. Elles se justifient l'une et l'autre. Elles sont les instruments l'une de l'autre.

Tel est le sens du projet de loi de finances qui est soumis à votre appréciation et à votre vote. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel d'Ornano, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** Le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre d'Etat, va dans la bonne direction. Je l'approuve. Je le voterai et je soutiens d'ailleurs - je l'ai dit - la politique économique que vous conduisez.

Ce budget tend à réduire les déficits qui sont à un niveau beaucoup trop élevé, à stabiliser la dette publique et à diminuer les impôts.

Je voudrais souligner l'un des résultats de votre politique qui me paraît essentiel, je veux parler de la réduction de la hausse des prix. L'inflation a été très faible l'année dernière - 2,1 p. 100. Elle sera en augmentation cette année, mais il faut bien voir qu'elle se situe dans un contexte tout à fait différent de celui du passé qui nous met maintenant dans des conditions d'égalité avec les pays qui sont nos concurrents.

Quel dommage, je vous l'avais dit à cette même tribune il y a un petit peu plus d'un an, que vous n'avez pas libéré les prix en juin 1986 ! Si vous l'aviez fait, l'augmentation en 1986 aurait été supérieure aux 2,1 p. 100 que vous avez obtenus, inférieure toutefois à celle de 1985, et nous serions aujourd'hui sur la pente descendante ; alors que, sur plus de 3 p. 100 qu'elle atteindra cette année, à peu près 1 p. 100 est probablement dû à la libération des prix car le résultat qui est obtenu maintenant l'est avec des prix libres.

Je n'ai pas l'intention, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, d'analyser le budget. Le rapporteur général l'a fait excellemment au début de la séance et surtout son rapport écrit, que je considère comme tout à fait remarquable, nous offre une étude exhaustive de notre environnement international, de la politique du Gouvernement et des prévisions. Je me livrerai plutôt devant vous à une réflexion sur les objectifs essentiels que le Gouvernement devrait, à mon sens, se fixer et sur quelques grandes orientations qu'il devrait tracer pour l'avenir.

D'abord, il faut poursuivre la réduction simultanée des déficits et des impôts. Deuxièmement, il faut accélérer la modernisation de notre économie. Troisièmement, il faut maintenir notre niveau de protection sociale et en maîtriser les coûts. Enfin, la quatrième partie de mon exposé sera consacrée à quelques grandes orientations pour l'avenir.

Premier point : poursuivre de façon simultanée la réduction des déficits et celle des impôts. Réduire les déficits, c'est en même temps diminuer la charge de la dette. Or, notre dette, vous le savez, monsieur le ministre d'Etat, continue encore à augmenter. Stabiliser la charge de la dette par rapport au produit intérieur brut, c'est construire notre avenir, c'est nous donner les moyens d'action des interventions pour l'avenir. Car si l'action du Gouvernement est obérée par le poids de la dette, elle perd toute liberté.



En même temps, il convient de réduire les impôts à tous les niveaux. C'est là quelque chose d'essentiel. Essentiel bien sûr pour les bas revenus comme pour les revenus les plus élevés. Cela représente un pouvoir d'achat supplémentaire, qui permet de soutenir notre économie et, pour les revenus les plus élevés et moyens, cela permet de garder chez nous nos cadres, nos chercheurs, nos savants. Cela permet, en outre, de limiter la fraude parce que l'impôt est mieux accepté s'il se situe à un niveau convenable. Par conséquent, c'est une obligation, me semble-t-il, pour le Gouvernement que de mener de pair ces deux réductions des déficits et des impôts.

Deuxième objectif : moderniser notre économie. Naturellement, l'objectif essentiel de la modernisation de l'économie, ce n'est pas la santé des entreprises, mais la santé de l'emploi. Nous connaissons tous ce problème angoissant du chômage, et nous savons très bien que ce n'est pas le Gouvernement qui créera des emplois, mais les entreprises. Il faut avoir une économie saine si nous voulons retrouver le chemin des créations d'emploi.

Et nous sommes particulièrement pressés dans cette affaire de modernisation de l'économie, parce que nous avons la perspective du grand marché européen de 1992.

Et je voudrais, dans le domaine fiscal, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre du budget, indiquer quatre grandes actions qui me paraissent devoir être menées de façon prioritaire.

La première, c'est d'abord de continuer, comme vous le faites, à réduire le taux de l'impôt sur les sociétés, avec comme objectif 33, 1/3 p. 100. Pourquoi ce niveau ? D'abord parce qu'il est supportable pour les entreprises. Une entreprise qui verse un tiers de son bénéfice à l'Etat, c'est raisonnable. Ensuite, parce que, par le crédit d'impôt, nous évitons la double taxation des dividendes, c'est-à-dire que nous nous plaçons dans une perspective plus large qui est celle de la neutralité de la fiscalité et de l'épargne. Il faut donc, je le répète, réduire le taux de l'impôt sur les sociétés.

Deuxième action que vous avez indiquée tout à l'heure dans votre discours : aligner les taux et les règles d'assiette de la taxe à la valeur ajoutée sur la moyenne européenne. Nous sommes encore loin de compte !

Je suis heureux de constater que vous avez pris un certain nombre de mesures, dans le présent budget, et même avant, qui vont dans ce sens : la réduction de la taxe à la valeur ajoutée sur les automobiles, sur les disques, sur les cassettes, l'assujettissement des télécommunications à la T.V.A.

Allons plus loin. C'est ce que je vous propose par un amendement que j'ai déposé avec les commissaires U.D.F. de la commission des finances : supprimons pour la T.V.A. sur les télécommunications le décalage d'un mois que paient les entreprises qui constitue une distorsion pour les entreprises françaises par rapport aux autres entreprises de la Communauté européenne qui n'ont pas ce décalage d'un mois et pour lesquelles, par conséquent, cela ne pèse pas sur la trésorerie.

Tout cela va dans la bonne direction. Mais vous voyez que, pour aligner les taux, unifier les règles d'assiette, supprimer les distorsions de concurrence, les gouvernements qui vont se succéder auront jusqu'en 1992 du pain sur la planche avant d'arriver à nous mettre au niveau européen.

La troisième action consiste à engager la réduction des charges sociales qui pèsent sur les salaires. A cet égard, il faut, dès à présent, envisager, à la lumière des résultats des états généraux de la sécurité sociale, la modification du financement des allocations familiales qui est, à l'heure actuelle, à la charge des seules entreprises. Si l'on considère les charges qui pèsent sur les entreprises de nos concurrents, pas seulement européens, on constate que les nôtres sont beaucoup plus lourdes. Nous ne comprenons pas pourquoi les entreprises, et les entreprises seules, seraient chargées de concourir à la politique démographique de la France. Si l'on comprend que les partenaires sociaux ont naturellement un rôle tout à fait considérable à jouer pour le reste, les allocations familiales intéressent l'Etat et l'Etat seul, et il faut donc envisager des transferts dans ce domaine.

Enfin, la quatrième action dans le domaine de la fiscalité concernerait le rattrapage du retard que nous avons pris en matière d'investissements.

Vous avez tout à l'heure rappelé, monsieur le ministre d'Etat, ce qui s'était passé entre 1970 et 1974 et entre 1974 et 1980 ainsi que la stagnation qui a eu lieu jusqu'en 1985.

Ces faits expliquent que même si maintenant nous nous situons à la pointe de nos concurrents pour l'investissement, il n'en reste pas moins que nous avons accumulé un retard que l'on peut estimer à peu près à 20 p. 100 dans ce domaine et qu'il faut le rattraper le plus vite possible.

Comme vous, et je l'ai dit publiquement, je ne suis pas partisan d'un crédit d'impôt temporaire pour faciliter l'investissement. Un tel procédé a des effets pervers et, en tout cas, reste assez inefficace. Je crois, en revanche, qu'il faut faire quelque chose de durable et, à mon avis, c'est au niveau de l'amortissement qu'il faut mener une telle action.

Vous avez bien voulu accepter une suggestion que j'avais formulée parmi d'autres, et vous avez créé une commission d'étude, présidée par le président du Crédit national et composée de représentants de l'administration et du monde économique, à laquelle vous avez demandé de vous remettre un rapport avant le 15 novembre.

Monsieur le ministre d'Etat, dès que vous détiendrez ce rapport, vous aurez à en tirer des conclusions et je vous invite d'ores et déjà à venir les présenter le plus rapidement possible à la commission des finances.

Je souhaite que les décisions qui en découleront aillent dans le sens de la réduction des charges des entreprises, bien sûr, mais aussi de la simplification des procédures, beaucoup trop compliquées à l'heure actuelle, et également de la neutralité en ce qui concerne les différents types d'investissements et les différentes catégories d'entreprises.

J'espère que, après le 15 novembre et avant la fin de la présente session, vous pourrez présenter vos conclusions à la commission des finances et qu'il en sera tenu compte dans la pratique de 1988.

Telles sont les grandes actions que nous devons mener dans ce domaine.

Troisième objectif : maintenir notre niveau de protection sociale et en maîtriser le coût.

Je vais tout de suite vous exposer mon sentiment dans ce domaine. D'abord, je n'accepte pas comme inéluctable l'augmentation des prélèvements obligatoires du fait de la hausse des charges sociales. On ne peut prétendre que c'est une fatalité, que, même si on réduit les impôts, on aura une augmentation des prélèvements obligatoires. Ceux-ci ne peuvent plus augmenter.

Par ailleurs, notre système de protection sociale est l'un des meilleurs du monde. Certes, il convient de lui apporter quelques modifications, mais tel qu'il est, par rapport à ce qui existe dans les autres pays, on peut considérer que nous sommes à la pointe de ce qui peut être fait dans ce domaine.

Quant au déficit, il est d'à peu près 25 milliards de francs par an. Naturellement, quand on formule la somme, c'est très important. Mais quand on regarde à quoi elle se rapporte, à 1 000 milliards de dépenses, on constate qu'on parle de 2,5 p. 100. Eh bien, corriger un déficit de 2,5 p. 100, c'est à notre portée si nous le voulons ! Il faut d'abord assurer une meilleure gestion. Je vous le dis franchement : je ne crois pas que tout cela soit très bien géré ! Cinq pour cent de frais de gestion, c'est énorme ! Si l'on arrivait à les réduire de moitié - je ne sais pas si c'est possible, mais peut-être - le problème serait réglé ! Ce serait 25 milliards de dépenses de moins. Et qui d'entre nous, mes chers collègues, ne connaît pas des abus, des gaspillages, des manques de contrôle ? Vous pourriez en citer, j'en suis sûr, dans chacune de vos circonscriptions. Par conséquent, il faut accentuer les contrôles, faire en sorte que l'argent aille à ceux qui doivent le recevoir, et non à ceux qui n'y ont pas droit.

Il faut donc entreprendre une remise en ordre des comptes de la sécurité sociale. Avec de nombreux collègues, j'ai déposé une proposition de loi pour qu'il y ait dans ce domaine un contrôle du Parlement. Elle a été votée par l'Assemblée nationale. J'espère qu'elle sera très vite par le Sénat et qu'elle rencontrera un assez large consensus sur tous les bancs de cette assemblée. Il n'est pas normal, en effet, que 1 000 milliards de prélèvements effectués dans le portefeuille des contribuables français échappent totalement à l'intervention du Parlement. Ce serait d'ailleurs aller dans le sens de la Déclaration des droits de l'homme et de la Constitution que de permettre au Parlement d'y jeter un regard.

Tels sont les trois grands objectifs que le Gouvernement devrait s'assigner. J'y ajouterai quelques orientations pour l'avenir.

Première orientation : il faudra venir très vite à une réforme du Plan et à une programmation pluriannuelle des dépenses publiques. Vous savez, monsieur le ministre d'Etat, que j'en suis un partisan convaincu. Tous nos concurrents sont bien obligés de programmer les dépenses publiques sur plusieurs années, et c'est ainsi que l'on redresse les économies des pays en difficulté. De même, notre plan est devenu archaïque. Il faut le simplifier, lui assigner quelques grandes orientations : l'éducation, la formation, la démographie, la recherche, par exemple. Il faut y ajouter aussi un observatoire de la compétitivité de nos entreprises de façon à ne jamais se laisser dépasser, déborder.

Seconde orientation : il faut engager une véritable politique d'économies. Vous savez, monsieur le ministre d'Etat, que c'est l'une des critiques que je formule envers votre budget pour 1988. Il n'y a pas assez d'économies. Les circonstances ont fait que ce budget a été construit avec talent, avec rigueur, mais qu'il a été probablement moins difficile à confectionner que d'autres. On aurait pu en profiter pour faire davantage d'économies. Pas plus que sous les gouvernements précédents, on n'a encore tiré les conséquences de la décentralisation, et l'on constate aujourd'hui encore des quantités de doubles emplois. Il y a là un gisement d'économies. (Très bien ! sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.) Ce n'est pas le lieu à cette tribune, mais je pourrais énumérer, secteur après secteur, ceux où vous pourriez supprimer des dépenses de l'Etat.

Enfin, troisième grande orientation : poursuivre les privatisations.

Les privatisations, ce n'est pas, comme on l'entend dire ici ou là, une opération de très courte durée qui consiste à vendre une partie du patrimoine. Vous avez réalisé à peu près un tiers du programme que la loi a fixé, mais on pourra dans l'avenir aller plus loin, et il ne faudra pas y manquer. On pourra même, sans dénationaliser, mettre probablement sur le marché boursier une partie minoritaire du capital d'un certain nombre d'entreprises dont l'Etat gardera le contrôle.

Quel devra être le rythme ? Je ne suis pas partisan de pousser les feux, pas plus que je ne suis partisan d'une pause. Je crois que, dans ce domaine, il y a un grand maître : le marché. Et vous avez la prudence, monsieur le ministre d'Etat, chaque fois que vous annoncez une privatisation, de glisser cette phrase de sécurité : « si le marché le permet ». C'est le marché qui dira ce que nous pourrions faire d'ici au mois de février ou de mars prochain. C'est lui qui le commandera. Il faudra continuer, à l'avenir, au rythme du marché.

Je voudrais d'ailleurs, à ce sujet, que l'on réfléchisse à une action devant laquelle tout le monde tergiverse et hésite en France : donner à tous les locataires de logements sociaux le

droit - je dis bien le droit - d'acquérir leur logement, de devenir propriétaire. (Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe R.P.R.)

**Mme Florence d'Harcourt.** Très bien !

**M. Michel d'Ornano,** président de la commission. Alain Griotteray a déjà déposé une proposition de loi sur ce thème. Je souhaite, pour ma part, que l'on aille plus loin, c'est-à-dire que, comme on l'a fait en Grande-Bretagne, sans veto de qui que ce soit, s'il le désire, un locataire de logement social puisse devenir propriétaire de son logement. Croyez-moi, cela permettrait, en même temps, de procéder à une rénovation des logements sociaux accélérée avec une partie de cet argent qui reviendrait dans les caisses des organismes qui en sont propriétaires.

Tels sont les orientations, les objectifs que je voulais tracer devant vous, monsieur le ministre d'Etat.

Einstein disait : « Le Bon Dieu est compliqué, mais il n'est pas méchant. » Il voulait dire par là que les lois de la nature sont probablement difficiles à mettre en lumière, mais qu'elles ne changent pas. Il n'en va pas de même pour l'économie, où les phénomènes contredisent souvent les anticipations. Alors, en matière économique, le Bon Dieu, quelquefois, n'est pas bon. Il faut l'aider. Votre projet de budget s'y efforce, monsieur le ministre d'Etat. Puissent les quelques orientations que je viens de tracer devant vous contribuer aussi à « aider le Bon Dieu ». (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1988 n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN